

2021-2026

**Procès-verbal n° 7a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 21 février 2022, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. David Aebischer

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.30 heures.

Présence de 76/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (4): Mmes et MM. Elsa Piller, Alexandre Sacerdoti, Lea Wattendorff et Jean-Pierre Wolhauser.

Absent-e-s: -

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes Véronique Grady, Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Adeline Jungo et Chantal Wicky Collaud.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dylan Manini, Alanga Mbolo et Andréas Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, M. le Vice-Président, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 6^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 31 janvier 2022, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 6a et b de la séance du Conseil général des 13 et 14 décembre 2021;
3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de Mme Lise-Marie Graden;
4. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de Mme Amélie Baechler;
5. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Elias Moussa;
6. Remise en état du pont de Zaehringen et sa sécurisation contre les suicides – Message n° 10;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
7. Décharge de Châtillon: déplacement de la halle des machines – Message n° 11;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 150 (2016-2021) de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Müller (PS) lui demandant d'étudier la pérennisation de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, à la suite de la pandémie de covid-19;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 157 (2016-2021) de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétréy, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 159 (2016-2021) de MM. Christoph Allenspach, Matthieu Loup et Florian Müller (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de construire des logements sur la parcelle communale de l'avenue du Général-Guisan, à côté des bâtiments n° 18 et 20 (parcelle n° 6110);
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 160 (2016-2021) de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier la généralisation du principe de compartimentage dans les rues de quartiers;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 167 (2016-2021) de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de pérenniser l'agrandissement des terrasses;

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 172 (2016-2021) de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant de sensibiliser les Fribourgeois-e-s à la pollution qu'engendrent les mégots;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 183 (2016-2021) de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan (CG-PCS), Monica Mendez (Vert-e-s) et Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de restructurer et de consolider le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg pour répondre aux besoins sociaux accrus et n° 1 de MM. Bernhard Altermatt et Simon Murith (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de modifier les priorités dans le déneigement des routes et trottoirs;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 198 (2016-2021) de MM. Julien Vuilleumier (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une politique solidaire, écologique et saine en matière de repas financés par la Ville de Fribourg;
17. Décision quant à la transmission:
 - de la proposition
 - n° 6 de MM. Christophe Giller (UDC), Pierre-Alain Perritaz (PS) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Bureau du Conseil général d'étudier la possibilité d'introduire le certificat sanitaire (certificat covid) lors des séances plénières;
 - des postulats
 - n° 29 de Mmes et MM. Bettina Noll, Jean-Marie Pellaux, Giulia Tognola (Vert-e-s), Laurent Woeffray et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une zone piétonne à la Planche-Inférieure ainsi qu'une circulation bidirectionnelle à travers le Karrweg;
 - n° 30 de Mmes Camille Goy (Vert-e-s) et Sophie Delaloye (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adopter des mesures de lutte contre les stéréotypes de genre dans la politique d'accueil de l'enfance;
 - n° 31 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Fabienne Menétray (Vert-e-s), Benoît Dietrich et Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un projet pilote "culture et lien social" dans le jardin de l'Hôpital des Bourgeois;
 - n° 32 de Mme et M. Simon Zurich (PS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'attirer de nouveaux médecins de premier recours sur le territoire communal;
 - n° 33 de Mmes et MM. Simon Zurich, Samuel Jordan (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Lea Wattendorff (Vert-e-s) et Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal de présenter un rapport évaluant les charges de ville-centre supportées par la Ville de Fribourg;

- n° 34 de MM. Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des contribuables des montants incitatifs "entretien vélo" visant à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic en ville de Fribourg;
- n°35 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Mario Parpan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier les modalités et le calendrier d'introduction d'un logo communal bilingue (français-allemand) / N° 35 von Bernhard Altermatt, Valérie Kohler(Mitte/GLP), Mario Parpan (ML-CSP), Caroline Chopard (Grüne) und Pascal Wicht (SVP) die den Gemeinderat ersuchen die Modalitäten und den Zeitplan zur Einführung eines zweisprachigen Stadtlogos (deutsch-französisch) zu prüfen;
- n° 36 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Marine Jordan, Simon Zurich (PS), Camille Goy (Vert·e·s) et Raphaël Casazza (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'une politique de quartiers pour la Ville de Fribourg;
- n° 37 de Mmes et M. Marine Jordan, Fanny Delarze et Samuel Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer au Réseau international des villes refuge;
- n° 38 de Mme et MM. Marine Jordan, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'examiner l'intérêt de créer un Conseil des aîné·e·s;
- n° 39 de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Bettina Noll (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de revoir le mandat donné par Fribourg Tourisme à une entreprise privée quant à l'utilisation du train touristique afin de réduire ses émissions sonores et polluantes;
- n° 40 de Mmes et M. Amélie Baechler (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renforcer la lutte contre la pollution lumineuse nocturne;
- n° 41 de M. Guy-Noël Jelk (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager une place de street workout (barres de traction) dans les jardins du Domino;
- n° 42 de Mme et MM. Sonja Gerber, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'intégration de prescriptions dans le Plan d'aménagement local (PAL) et son Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour faciliter les affectations intermédiaires en ville de Fribourg;
- n° 43 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inscrire le centre historique médiéval de Fribourg au Patrimoine mondial de l'Unesco;

18. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;

D. Réponses aux questions:

- n° 42 de Mme Caroline Revaz (Le Centre/PVL) relative à la lutte contre le harcèlement de rue;
- n° 43 de Mmes Marie Giller-Zbinden (UDC) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au projet "Parc du Vallon" dans le quartier de Beaumont;
- n° 44 de Mme Adrienne Salina (PLR) relative à l'utilisation des places subventionnées en crèche en ville de Fribourg par des habitants d'autres communes et réciproquement;
- n° 45 de Mmes et MM. Amélie Baechler (Vert·e·s), Rana Bassil (PS), Stefania Boggian (Vert·e·s), Denise Cardoso de Matos (PS), Sophie Delaloye (PS), Fanny Delarze (PS), Benoît Dietrich (PS), Liliane Galley (Vert·e·s), Sonja Gerber (PS), Camille Goy (Vert·e·s), Guy-Noël Jelk (PS) Samuel Jordan (PS), Naïma Khamel Seewer (PS) Monica Mendez (Vert·e·s), Immaculée Mosoba (PS), Bettina Noll (Vert·e·s), Nadège Piller (PS), Claire Roelli (PS), Ilire Rustemi (PS), Giulia Tognola (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Mathilde Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS), Simon Zurich(PS), Fabienne Menétrey (Vert·e·s) et Elisa Nobs (CG-PCS) relative aux menaces envers les femmes apparues sur les murs et vitrines de la ville de Fribourg;

E. Nouvelles questions;

F. Autres interventions.

1. Communications du Président

Le Président.

- A. Je tiens à remercier mon Vice-Président, M. Mario Parpan, pour avoir assuré ma suppléance lors de la session du Conseil général de décembre 2021 et je le félicite également pour la petite agape qu'il a organisée à la clôture de la séance de relevée.
- B. Nous ne sommes plus obligés de porter le masque, mais nous respectons le choix de celles et ceux qui souhaitent tout de même le garder.
- C. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- D. A la suite de la démission de Mme Vera Rachmuth, avec effet au 31 décembre 2021, Mme Margot Chauderna a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la Préfète de la Sarine le 18 janvier 2022. Mme Chauderna, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

- E. A la suite de la démission de Mme Lise-Marie Graden, avec effet au 31 décembre 2021, M. François Miche a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la Préfète de la Sarine le 18 janvier 2022. M. Miche, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l’accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- F. A la suite de la démission de Mme Liliane Galley, avec effet au 31 décembre 2021, M. Lionel Tissot a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la Préfète de la Sarine le 18 janvier 2022. M. Tissot, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l’accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- G. A la suite de la démission de M. Francesco Ragusa, avec effet au 31 décembre 2021, Mme Laura Zahnd a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la Préfète de la Sarine le 31 janvier 2022. Mme Zahnd, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l’accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- H. A la suite de la démission de M. Elias Moussa, avec effet au 12 janvier 2022, Mme Elena-Lavinia Niederhäuser a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la Préfète de la Sarine le 7 février 2022. Mme Niederhäuser, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l’accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- I. A la suite de la démission de M. Julien Vuilleumier, avec effet au 31 décembre 2021, M. Thierry Pochon a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la Préfète de la Sarine le 7 février 2022. M. Pochon, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l’accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements). Je profite encore d’annoncer que Mme Lea Wattendorff, excusée ce soir, a accouché le 27 janvier d’un petit garçon prénommé Isidore. Nous pouvons également féliciter l’heureux papa que nous venons d’applaudir. (Applaudissements).
- J. Nous vous communiquons également la démission de M. Bernhard Altermatt avec effet au 23 février 2022. Nous le remercions pour son engagement en faveur de la Ville de Fribourg. M. Altermatt sera remplacé par Mme Claudine Sautaux, laquelle a été proclamée élue par le Conseil communal et sera prochainement assermentée par la Préfète de la Sarine. Le groupe Le Centre/PVL a désigné M. Jean-Thomas Vacher en tant que chef de groupe. (Applaudissements).
- K. Nous prenons acte du transfert de M. Ibrahim Berisha du parti socialiste au parti Le Centre. Il rejoint ainsi le groupe Le Centre/parti vert/libéral.

- L. Je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers". Par conséquent, je donnerai la parole sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de cet article.
- M. Je vous prie de noter que le dépôt des postulats, des propositions et des questions est à faire auprès de M. le Secrétaire de Ville adjoint, et ceci d'avant d'aborder les "Divers".
- N. Je vous informe qu'une limitation du temps de parole conforme à l'article 55 RCG sera appliquée ce soir. Elle aura la nature suivante:
- 2 minutes pour la présentation des candidat·e·s à l'élection aux Commissions financière et de l'édilité;
 - 5 minutes pour les discussions générales sur les Messages n° 10 et 11;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
 - 3 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour (sauf les rapports des Commissions financière et de l'édilité).
- O. Nous prendrons une pause vers 21.00 heures.
- P. Enfin, je vous informe que la séance de relevée de demain aura bien lieu.

2. **Approbation des procès-verbaux n° 6a et b de la séance du Conseil général des 13 et 14 décembre 2021**

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il formuler des propositions de rectification quant à ces procès-verbaux?

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. Ich muss eine kleine Korrektur zum Protokoll 6a vom 13. Dezember 2021, Seite 499, anbringen. Ich korrigiere meine Aussage zur Rubrik 320.3130.21 "Schülertransporte". Die Transporte für die ausserschulischen Aktivitäten sind nicht enthalten in dieser Rubrik.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Un point est resté ouvert lors des débats du 14 décembre 2021. Je dois une réponse précise à M. le Conseiller général J.-P. Wolhauser concernant l'investissement relatif au réaménagement de la rue de l'Hôpital (rubrique 620.5010.150). Je confirme que le rond-point actuel fera partie de l'étude liée à l'investissement du réaménagement de la rue de l'Hôpital (mesure 11.5. du PA2 en priorité A). Ce carrefour sera sans doute modifié et devra intégrer une réflexion du raccord entre les trois routes. Il tiendra également compte de la fonction du raccord de la TransAgglo entre la rue du Nord et la suite sur le campus de l'université.

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore ajouter quelque chose? Tel n'est pas le cas, ces procès-verbaux sont adoptés avec les rectifications demandées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de Mme Lise-Marie Graden

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste est heureux de présenter la candidature de Mme Nadège Piller pour cette élection. Mme Piller est titulaire d'une formation universitaire en économie avec un bachelor en gestion d'entreprise de l'Université de Fribourg. Francophone, elle s'exprime aisément en allemand, ayant étudié en bilingue et travaillé à Berne pendant plusieurs années. Elle est actuellement employée au secrétariat du Centre suisse de compétence pour les droits humains en tant que coordinatrice des finances et des événements. Elle a siégé au sein de notre Conseil général, de 2016 à 2019, avant de démissionner pour partir au Pérou en tant que chargée de projet dans une ONG de défense des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles. De retour à cause de la pandémie, elle a été réélue en 2021. Mme Piller est encore Conseillère d'Agglomération et membre du Comité d'organisation du festival des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Nous nous réjouissons de pouvoir présenter cette candidature particulièrement compétente pour la Commission financière et vous demandons, chers-ères collègues, de bien vouloir la soutenir avec enthousiasme.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu-e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Nadège Piller est proclamée élue sans scrutin. (Applaudissements).

4. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de Mme Amélie Baechler

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Valentine Mauron, qui a 36 ans et qui est membre de notre Conseil depuis les dernières élections communales. En 2005, elle a obtenu une Maturité fédérale en arts visuels après avoir fréquenté le collège de Sainte-Croix. En 2011, elle a obtenu un Master en gestion d'entreprise et d'économie politique à l'Université de Fribourg. Depuis 2013, elle est collaboratrice scientifique

au SECO, au sein du Centre de prestations sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, les relations du travail, où elle pratique l'analyse et la surveillance de l'évolution du marché du travail, notamment sous l'angle des salaires. Elle poursuit aussi actuellement, en parallèle, un CAS en management et stratégie de l'énergie. C'est une grande lectrice et une fan de cuisine. Mme Mauron est une personne réfléchie, méthodique et consciencieuse, qui réunit toutes les qualités pour siéger à la Commission financière. Le groupe des Vert·e·s vous remercie de soutenir sa candidature.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu·e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Valentine Mauron est proclamée élue sans scrutin. (Applaudissements).

5. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Elias Moussa

Jordan Marine (PS). Marc Vonlanthen est physicien, Docteur en sciences naturelles, professeur HES et Conseiller général de la Ville de Fribourg depuis 2016. Actuellement chef du groupe socialiste, il est bien connu de toutes et tous ici. Il est par ailleurs membre de la Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage et Président de Pro Natura Fribourg. Son intérêt marqué pour l'aménagement du territoire, sa sensibilité aux questions de développement durable et son expérience politique feront certainement de lui un membre apprécié de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Nous vous remercions vivement de soutenir sa candidature.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu·e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Marc Vonlanthen est proclamé élu sans scrutin. (Applaudissements).

6. Remise en état du pont de Zaehringen et sa sécurisation contre les suicides – Message n° 10

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, représentante de la Commission financière. M. Alexandre Sacerdoti étant excusé ce soir, je vais lire le texte qu'il a rédigé:

"Ayant dû m'absenter de façon imprévue à l'étranger c'est un des membres de la Commission financière qui a accepté de lire mon rapport en plenum concernant la position de la Commission financière sur le Message n° 10, que j'ai eu le privilège d'animer le 7 février 2022, dans l'attente de la nomination d'une nouvelle Présidente ou d'un nouveau Président.

La Commission financière a étudié et échangé avec la Directrice de l'Edilité, Mme Andrea Burgener Woeffray, et M. Fabien Noël, Ingénieur de Ville, concernant les travaux de consolidation du pont de Zaehringen construit en 1924 et devenus urgents après une inspection principale de l'ouvrage de 2017 concluant sur un état défectueux et une durée de vie restante théorique du pont de trois ans.

La Commission financière s'est étonnée de l'état de dégradation du pont en raison de l'absence de travaux de consolidation de la part du Canton. L'ouvrage a appartenu au Canton de Fribourg jusqu'en 2014 et l'ouverture du pont de la Poya et il fut ensuite transmis à la Ville de Fribourg la même année. L'absence de plans et d'historique précis des entretiens a été mentionnée par le Service du génie civil, environnement et énergie, ce qui a nécessité des coûts supplémentaires d'inspection.

La Commission a relevé le montant important des travaux budgétés nécessaires à sa consolidation de 8'000'000 de francs, un montant supplémentaire d'environ 700'000 francs étant destiné à la sécurisation du pont par rapport à certains risques humains par la pose de filets. Le montant précis figurant au Message et soumis à l'approbation du Conseil général étant de 8'674'916 francs.

La Commission n'a pas considéré opportun de remettre en question les montants annoncés, ceux-ci résultant d'une procédure d'appel d'offres publique.

La première étape de consolidation consiste à:

- assurer l'étanchéité de la chaussée, des trottoirs et du pont inférieur;
- s'occuper du gainage;
- assainir des voûtes;
- poser un nouveau revêtement sur les chaussées et le trottoir du pont inférieur;
- renforcer ponctuellement des zones d'ancrages.

Des questions ont été soulevées par des membres de la Commission sur une éventuelle participation financière du Canton aux frais de consolidation du pont en raison des circonstances et de l'absence de remise à niveau, mais sans grand espoir, selon la Direction de l'Edilité.

Des questions ont également été posées au sujet du coût total et des incertitudes liées à l'état du pont avec notamment une deuxième phase en 2024 prévue au Plan financier pour 2.8 millions de francs.

Une mention a été faite sur la probabilité de toucher la subvention prévue en mars et également la possibilité d'obtenir le plus grand nombre d'aides financières de la part de la Confédération et du Canton pour ce site classé.

Le reste de la discussion s'est orienté sur les mesures de protection et leur efficacité et moins sur des aspects spécifiquement financiers.

La Commission a soutenu ce Message à l'unanimité et n'a pas discuté d'éventuelles propositions de renvoi/non-entrée en matière ou d'amendements relatifs au Message".

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. C'est le 2 février passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du Message n° 10. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance des détails du Message, je ne reviendrai pas en détails sur ces informations que vous avez donc déjà pu y lire. Notre Commission a pu échanger de manière très constructive et enrichissante avec la Directrice de l'Edilité et l'Ingénieur de Ville. Je profite de les remercier, en particulier pour la documentation très détaillée fournie à la Commission, pour lui permettre d'émettre son préavis.

Sur le principe, notre Commission est tout à fait acquise au fait que ce pont centenaire doit être remis en état rapidement. Les échanges que nous avons pu avoir avec la Directrice de l'Edilité et l'Ingénieur de Ville ont fini de nous convaincre.

En conséquence, nous n'avons pas de remarques particulières à apporter sur le programme des travaux prévus. Si la sécurité des usagers, piétons, cyclistes et clients des transports publics est au centre de nos préoccupations, le remplacement du dispositif provisoire contre les suicides l'est tout autant. Nous demandons que tout soit mis en œuvre par le Conseil communal pour que les travaux démarrent dans les plus brefs délais et dans le programme prévu. Nous demandons également que l'étape 2 se réalise très rapidement vu que les interventions prévues sont d'une importance et d'une urgence comparables à celles prévues dans l'étape 1 présentée ce soir.

La Commission s'est inquiétée de la question du phasage des travaux dans ce secteur de la ville. Si la remise en état du pont de Zaehringen nous occupe ce soir, de nombreux autres travaux sont prévus ou prévisibles dans le secteur. Nous avons bien pris note que la coordination des travaux entre les services de l'Administration communale est assurée. Tout d'abord, il y aura les escaliers du pont de Zaehringen avec les travaux de requalification du Bourg, ensuite le pont lui-même, en deux étapes. Il nous a également été précisé que la circulation des véhicules des transports publics sera assurée en permanence même si des perturbations ponctuelles seront inévitables.

Bien qu'il ne soit pas possible de refaire l'histoire, même récente, nous nous sommes comme la Commission financière étonnés de la manière dont le transfert du pont de Zaehringen de l'Etat à la Ville s'est passé. Si la raison de fond est claire, il nous est difficile de comprendre comment la Ville a pu accepter un ouvrage aussi dégradé et comment l'Etat a pu remettre ce pont dans un tel état sans une once de mauvaise conscience. Certains diront que l'esprit de l'Acte de dotation de 1803 est toujours présent, d'autres garderons l'espoir qu'un jour un Syndic ou un Président lèvera un coin du voile en nous livrant ses secrets et confidences.

En conclusion, je vous informe que l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Au nom du Conseil communal, je soumetts à votre approbation le Message n° 10 concernant la remise en état du pont de Zaehringen et sa sécurisation contre les suicides pour un montant de 8.7 millions de francs. Le pont de Zaehringen a remplacé le Grand pont suspendu. Ce dernier ne présentait plus la sécurité nécessaire pour supporter un trafic lourd de voitures, de camions et ensuite de bus. Le pont de Zaehringen reprendra en 1924 un système massif de pont en voûte, mais en utilisant un matériau nouveau pour cette période-là: le béton armé.

Aujourd'hui, en 2022, la durée de vie arrive à échéance. L'ouvrage d'art est important et il est dans un mauvais état. L'inspection principale de l'ouvrage en 2017 concluait sur un état défectueux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'était pas possible en 2017 de fixer directement les filets horizontaux. La durée de vie restante théorique du pont est de trois ans. Les travaux deviennent donc nécessaires: nids de gravier, armatures apparentes, fissures de l'intrados et de l'extrados, éclatement du béton du bord des voûtes, un parapet faiblement armé et fortement corrodé. Au pont inférieur: des tâches d'humidité dues au sel et des armatures apparentes et fortement rouillées.

Wo Brücken sind, sind auch Menschen. Suizid- und Suizidprävention spielen bei vielen Brücken eine Rolle. Die Erfahrungen auf der Zähringerbrücke haben gezeigt, dass Hilftafeln nicht ausreichen. Deshalb hat auch die Stadt Freiburg im Jahr 2018 beschlossen, Sicherheitsnetze zu installieren. Einerseits, um Personen von diesem letzten Sprung abzuhalten, andererseits, um die Kinder und Erwachsenen unterhalb der Brücke zu schützen.

Comme vous avez pu le constater dans le Message, une intervention urgente s'imposait en 2018 pour fixer les filets de sécurité verticaux. Aujourd'hui, le Conseil communal vous présente la variante définitive. La remise en état est prévue en deux étapes et assure une durée de vie à long terme. Les travaux pour la première étape sont décrits dans le Message et comprennent également la sécurisation contre les suicides. La deuxième étape suivra en 2024. Elle fera l'objet d'une autre demande de crédit de construction. S'ajouteront à ces montants, les travaux de finalisation pour la requalification du pont comprenant le revêtement du tablier et l'éclairage, avec un montant d'environ 1.3 million de francs inscrit dans le Plan financier, sous le chapitre Urbanisme et architecture.

Dans ce contexte, je dois corriger une petite erreur qui s'est glissée à la page 6 du Message où il est marqué après le premier paragraphe que les coûts pour ces travaux sont intégrés dans le Plan financier au chiffre 275 (UA – PU – Espaces publics). C'est une erreur, ce sont des travaux de génie civil. Je vous prie de nous en excuser.

Un appel d'offres a été lancé. Deux entreprises indépendantes et un consortium y ont répondu. Le consortium a rendu l'offre économiquement la plus favorable pour un montant de 8'674'916.45 francs que vous trouvez dans le Message. Ce montant inclut les honoraires et les divers et imprévus. Il correspond à ce que vous trouvez dans le budget 2022. Les travaux dureront environ une année et demie, tout en garantissant le passage de la mobilité douce et le maintien de l'exploitation des lignes des transports publics.

Je remercie les membres de la Commission financière et de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures pour leur soutien apporté à ce Message.

Concernant la remarque du Président de la Commission de l'édilité au sujet de la manière dont le transfert du pont de Zaehringen du Canton à la Ville s'est fait, je réponds comme suit. Le projet du pont de la Poya était en mains de la Ville. Avant que le pont de la Poya ne se réalise, le réseau routier cantonal passait de Bourguillon à Granges-Paccot par le pont de Zaehringen. Il s'est avéré que le projet du pont de la Poya était trop important pour la Ville seule, il a été repris par le Canton et le pont de Zaehringen était remis "en l'état, tel quel" à la Ville. C'était donc la contrepartie du pont de la Poya. La Ville devait le reprendre comme il était et avec les coûts d'assainissement que nous connaissons aujourd'hui. En plus, l'inspection principale du Canton arrivait à la conclusion que l'état du pont était acceptable. Aujourd'hui, nous savons qu'il est dans un état nécessitant des travaux. Il est inutile de revenir sur le passé.

Concernant les subventions qui ont été mentionnées par la Commission financière, la Direction de l'Edilité a déposé une demande auprès du Service des biens culturels (SBC) pour la requalification du Bourg. Une somme de plus d'un million de francs a déjà été allouée pour la première étape de la requalification du Bourg. L'autre source de subventionnement est l'Etat de Fribourg lui-même. Une demande directe, également pour la requalification du Bourg, lui a été adressée. Aujourd'hui, l'opportunité de toucher des subventions de la Commission des biens culturels et du Conseil d'Etat pour la remise en état du point de Zaehringen est encore ouverte. L'Agglomération, par contre, n'entre pas en matière pour un projet de remise en état.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL soutient favorablement le Message n° 10 sur la rénovation du pont de Zaehringen entreprise par le Conseil communal. La Ville fait ainsi preuve de responsabilité envers sa population, comme envers son patrimoine, en souhaitant mettre en œuvre ce projet de rénovation dès l'automne prochain.

On ne saurait ignorer le caractère urgent et la nécessité d'entreprendre la rénovation du pont de Zaehringen. Au vu de l'âge vénérable du pont, qui sera centenaire en 2024, de la durée de vie de ce genre d'ouvrage, de la corrosion et des défauts du pont déjà constatés en 2017, comme déjà mentionné, il est donc essentiel de répondre rapidement à cette rénovation,

notamment et prioritairement sur les éléments structurels du pont. Au-delà de raisons pratiques et sécuritaires évidentes, la ville se veut une ville d'échanges, de dialogues, de transitions, où le symbole est aussi important que les considérations utiles et nécessaires. La Ville a un intérêt évident de célébrer cet élément important du patrimoine culturel fribourgeois, un ouvrage classé dont on doit prendre soin et auquel on doit montrer du respect. Par sa topographie particulière, la ville de Fribourg ne saurait également se passer de ses ponts, au risque d'ajouter un défi supplémentaire à la fluidité des transports publics en ville.

Le montant alloué à la rénovation nous paraît raisonnable au vu du type de travaux à entreprendre, de l'ouvrage et considérant que ce genre d'investissement intervient tous les cinquante à septante ans, voire plus. Toutefois, au vu de son caractère patrimonial de bien protégé, nous appelons de nos vœux que la Ville puisse compter sur un éventuel soutien financier du Canton via les Biens culturels afin de subventionner partiellement cette rénovation en plus de l'Etat de Fribourg, comme cela a été indiqué par la Directrice de l'Edilité à l'instant.

Il est prévu que les travaux du pont durent environ 1½ an. Nous espérons que, dans la mesure du possible, ce chantier soit regroupé avec d'autres travaux à effectuer dans le quartier du Bourg, ce que nous venons d'entendre, afin de limiter la durée des nuisances dans le temps. Comme le trafic ne sera pas interrompu, nous aimerions aussi demander si des mesures transitoires de protection seront prévues pendant les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le groupe Le Centre/PVL remercie le Conseil communal de ce projet de rénovation inclusif à plusieurs égards et salue les mesures de protection proposées dans le projet.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Notre groupe a étudié attentivement le Message n° 10 concernant la remise en état du pont de Zaehringen et sa sécurisation contre les suicides et nous remercions les auteurs pour ce rapport succinct ainsi que pour la présentation complémentaire transmise par le Secrétariat du Conseil général.

Le groupe libéral-radical souhaite tout d'abord remercier la Ville pour la présentation de ce Message avec la présentation de la pose de filets de sécurité latérale définitifs après la pose de filets provisoires en 2018. Du provisoire "provisoire"? Et oui, cela existe en ville de Fribourg. Merci.

De manière générale, ce Message n'a pas suscité beaucoup de discussions sur la nécessité de la réalisation des travaux, afin de garantir la sécurité des usagers, car notre première préoccupation reste cette sécurité. Néanmoins, notre groupe a relevé deux points très préoccupants:

- 1) l'analyse de la structure du pont;
- 2) le nerf de la guerre, les finances.

La situation décrite dans ce Message nous inquiète. En effet, le constat est là et nous devons agir, mais le manque de sondages de l'ouvrage n'en reste pas moins problématique. En effet, voter ce crédit revient à vouloir mettre un plâtre sur une fracture sans faire de radio. Peut-

être que le patient a besoin d'une opération plus profonde afin de garantir un rétablissement complet et durable.

En effet, la plaquette historique relatant la construction du pont de Zaehringen confirme que la construction ne s'est pas déroulée dans des conditions optimales. Les différents piliers du pont ont été bétonnés les uns après les autres, avec parfois de longs mois d'écarts (différences de température et de climat) et l'approvisionnement des matières était très aléatoire. Il n'est actuellement pas possible de garantir le bon état du béton utilisé il y a bientôt 100 ans. Nous souhaiterions à tout prix éviter le même effet qu'a eu l'analyse du Canton en définissant l'état du pont d'acceptable pour finir dans état défectueux. Ce manque d'informations nous a fait nous demander s'il ne valait pas mieux détruire le pont et le reconstruire à l'identique, comme cela avait été fait par les architectes à l'époque, ou comme nous, plus récemment, avec les escaliers du pont de Zaehringen. De plus, les investissements importants pour cette remise en état pourraient ne pas durer dans le temps et être amortis correctement si de nouveaux affaiblissements de la structure venaient à être constatés.

En deuxième préoccupation, figurent bien évidemment les questions financières. En effet, notre groupe ne peut se résoudre à accepter qu'il n'y a que peu de chances de voir le Canton participer à des frais pour la remise en état du pont. De plus, nous nous inquiétons toujours et encore de la planification financière, car le pont de Zaehringen ne fait pas partie de la matrice des risques et aucune réserve n'est prévue ces prochaines années si de mauvaises surprises venaient à être découvertes.

Nous demandons également au Conseil communal comment sera contrôlé le pont de Zaehringen par la suite pour mieux prévoir les futurs investissements? Est-ce qu'un montant sera prévu pour ça à l'avenir?

Enfin, certains membres de notre groupe se posent la question quant à la coordination des travaux du pont de Zaehringen avec tous les autres travaux qui sont sur le point de démarrer en ville, et plus particulièrement dans le quartier du Bourg. Est-ce que la circulation des bus et des cyclistes a déjà été confirmée? Nous remarquons d'ores et déjà que les lignes de bus 1 à 9 sont en dérangement jusqu'à octobre 2022 en raison des travaux en ville de Fribourg. C'est l'application des TPF qui l'annonce à tous ses usagers.

Par ces inquiétudes et par ces questions ouvertes, nous nous réservons le droit de demander le renvoi de ce Message.

Rapport de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC s'est penché avec beaucoup d'attention sur le Message relatif à la remise en état du pont de Zaehringen et à sa sécurisation.

Sur le fond, tout d'abord, nous ne contestons pas la nécessité, ni l'urgence des travaux planifiés. Les différentes photos qui nous ont été fournies sont assez éloquentes sur le fait que des travaux doivent être entrepris et qu'ils doivent l'être rapidement. Il en va de la sécurité des usagers du pont. La pose de filets horizontaux est également souhaitable car, outre son intérêt sécuritaire indiscutable, elle permettra au pont de Zaehringen de retrouver sa beauté initiale et aux passants de profiter à nouveau de la vue grâce au remplacement des disgracieuses barrières

verticales actuelles. Il serait d'ailleurs fortement souhaitable que le Canton en fasse de même sur les ponts dont il est propriétaire, notamment celui du Gottéron.

Nous restons en revanche toujours dubitatifs envers cette manie qu'à la Ville de saucissonner les grands travaux en plusieurs étapes et donc en plusieurs crédits. Même si à priori cette première étape et celle qui suivra en 2024 sont totalement indépendantes, en tout cas c'est ce que nous annonce le Conseil communal, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'une meilleure coordination devrait permettre une rationalisation des coûts. Ceci est d'autant plus vrai que la Commune n'est pas encore complètement au clair sur certains points essentiels de la seconde étape, en particulier de l'éventuelle ouverture à une mobilité multimodale qui aurait un impact important sur les aspects du gros oeuvre. Avant de débiter la réalisation d'un projet, il nous paraît évident qu'il faut avoir une idée suffisamment précise de la fin de celui-ci. C'est malheureusement une constante, nous l'avons déjà vu au moment du budget avec le CO de Jolimont par exemple que l'on va rénover avant de savoir ce que l'on va en faire.

Ceci étant dit, ce n'est, de l'avis de notre groupe, pas le plus grave dans ce dossier. C'est peu dire que notre groupe n'a pas apprécié le fait que la Ville doive assumer aujourd'hui les coûts de remise en état d'un pont dont la cession par le Canton lui a été plus ou moins imposée en 2011. Les photos qui nous ont été montrées, démontrent sans aucun doute possible que le pont est dans un état de dégradation avancée, qui ne saurait en aucun cas être apparu subitement durant les dix dernières années. Nous n'arrivons pas à comprendre comment la Ville a pu accepter cette session en 2011 sans se rendre compte de l'état critique du pont et de l'ampleur des travaux qui seraient nécessaires à brève échéance. En cela nous rejoignons l'avis de la Commission de l'édilité et de son Président (lequel siégeait précisément au Conseil communal à ce moment précis). Est-il seulement possible que la Ville n'ait pas procédé à une expertise approfondie de l'ouvrage avant d'accepter ce cadeau? Mme la Conseillère communale nous dit qu'une analyse a été faite et que l'état du pont a été à ce moment-là jugé acceptable. Question: l'expert avait-il un chien et une canne blanche? Ce n'est qu'en 2015, juste après la cession, et quatre ans après la décision de transfert que la Ville a enfin mandaté un ingénieur pour dresser l'état du pont. On croit rêver! Mesdames et Messieurs, le Conseil communal de l'époque s'est fait honteusement rouler dans la farine par le Canton et il s'est laissé imposer une clause selon laquelle le pont serait remis tel quel, en l'état. Se faisant, le Conseil communal de l'époque a surtout fait preuve d'une négligence coupable qui, entre les deux étapes de travaux, coutera plus de 10 millions de francs aux contribuables de la ville. S'il est vrai que la cession en l'état est la règle en ce qui concerne la cession de routes cantonales, il était du devoir du Conseil communal de négocier un accord différent avec le Canton. D'une part car un ouvrage d'art comme un pont ne saurait être comparé à une route ordinaire mais aussi au vu de l'importance que revêt le pont de Zaehringen pour le trafic régional des transports publics.

Pour ces raisons, le groupe UDC demandera le renvoi de ce Message afin que, d'une part, les responsabilités du Conseil communal en place à l'époque soient clairement établies et que, d'autre part, la Ville engage un dialogue avec le Canton afin que ce dernier assume une juste part des coûts de réfection du pont qui découlent de ses propres manquements dans sa mission d'entretien de l'ouvrage lorsqu'il en était propriétaire. Qu'il prenne également en compte l'importance vitale du pont de Zaehringen pour toute une partie du canton dont les liaisons avec le centre sont fortement dépendantes de cet ouvrage. Oui, Mme la Conseillère communale, il faut regarder l'avenir mais nous ne pouvons pas nous laver des mains des coûts et des coûteux

manquements du passé. Ceci pourrait aussi servir de leçon pour qu'un tel chaos ne se reproduise plus à l'avenir.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). La remise du pont en 2014 à la Ville en l'état était effectivement, comme plusieurs de mes préopinants l'ont dit, un cadeau empoisonné de l'Etat puisque ce dernier n'avait pas fait visiblement les travaux d'entretien réguliers et nécessaires. Cela a donc été remis sans garantie comme on le dirait aujourd'hui ou comme on le dirait sur le marché de l'occasion.

Malheureusement, contrairement à M. P. Wicht, je pense qu'il n'y a pas de possibilités de se retourner aujourd'hui contre l'Etat. Mais je remarque quand même qu'en 2014-2015, on parlait d'un montant de 3 à 4 millions de francs pour sa réfection et qu'aujourd'hui on est à 8 millions de francs. Cela passe quand même un petit peu mal. J'ai suivi aussi très bien le regard de M. C. de Reyff vers le Conseil d'Etat, je ne commenterai pas davantage.

L'exécution des travaux en deux phases se justifie. Effectivement, c'est assez logique que l'on s'occupe d'abord de l'infrastructure puis des superstructures. Les travaux d'infrastructures sont nécessaires pour assurer la pérennité du pont. Ce sont des travaux d'ingénieurs qui n'appellent pas de notre part de commentaires particuliers, contrairement à la deuxième phase relative aux superstructures. Alors vous me direz que j'ai anticipé un peu beaucoup mais c'est cela qui nous inquiète et qui inquiète le CG-PCS. Il faudra vraiment que l'on puisse débattre de manière ouverte sur la manière de faire cohabiter les divers intérêts avec 500 bus par jour qui passent sur ce pont. Cela veut dire environ 28 bus par heure, cela veut dire environ un toutes les deux minutes. On ne peut donc évidemment pas du tout considérer ce pont comme une zone piétonne. Peut-il être une zone 20km/heure, 30km/heure? Ce sont des questions qui restent ouvertes. Quelle participation laissera-t-on aux habitants pour imaginer l'avenir de ce pont et de cet aménagement? Qu'en est-il des propositions du projet Fusaro? Parce que le projet Fusaro incluait en principe aussi le pont. Et puis l'importance du pont comme lieu touristique? Avec ou sans trottoirs? Voilà, il y a un certain regret de ne pas avoir déjà aujourd'hui quelques pistes ou en tout cas quelques éclairages sur cet aménagement.

Pour Mme O. Gex, j'ai une toute petite anecdote assez drôle. En préparant mon intervention de ce soir, je suis tombé cet après-midi sur un article fort intéressant et assez curieux qui traite du minage du pont pendant la Seconde Guerre mondiale. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce pont avait été équipé de mines et on était prêts à le faire sauter en cas d'invasion nazie. C'est peut-être une idée que l'on pourrait reprendre.

La protection anti-suicides est nécessaire et efficace. Les filets provisoires installés en 2018, et là je reprends aussi l'expression de Mme O. Gex, "resteront provisoires" et ça c'est une bonne chose. Les filets provisoires seront retirés après quatre ans d'usage pour être remplacés par quelque chose de plus pérenne et surtout de plus esthétique, permettant en particulier de restaurer la vue importante que l'on a depuis ce pont sur l'ensemble de la Vieille-Ville.

Avec ces considérations, le groupe CG-PCS soutiendra le projet tel qu'il nous est présenté.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Marine (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance du Message n° 10 avec un très grand intérêt. Ce pont revêt en effet une place centrale dans le paysage et l'histoire de notre ville en termes de patrimoine; il fait bon le traverser, surtout depuis que les voitures n'y sont plus autorisées; s'y promener est un gage de magnifiques points de vues, tant d'un côté que de l'autre, qu'on lève ou qu'on baisse le regard.

Le groupe socialiste rappelle par ailleurs que ces travaux complètent ceux de la requalification du Bourg et que ce sera le 3^{ème} pont depuis 2016 remis en état, après le pont des Neigles et celui de Saint-Jean.

Pour tous les membres du groupe socialiste, la dépense de cette première tranche de 8'700'000 francs est absolument nécessaire et incontestable. La solution retenue en ce qui concerne les aspects sécuritaires pour la prévention du suicide permet d'allier à la fois esthétisme et pragmatisme. Elle s'appuie sur des études solides qui permettent d'en déduire que cette solution est la meilleure en termes de protection et de prévention.

Le groupe socialiste relève encore que des investissements supplémentaires en 2023 et 2024 seront nécessaires; ils sont actuellement évalués à un montant total de 3'300'000 francs.

Le groupe socialiste a également anticipé les discussions sur l'orientation qui sera donnée à l'utilisation du pont après la réalisation de l'ensemble des travaux, soit fin 2024; il souhaiterait que le Conseil communal privilégie une vision d'un pont convivial et une utilisation en bonne intelligence entre passages de bus et utilisation favorisant la rencontre des habitant·e·s, notamment par une modération du trafic des bus, pour autant que des arguments de protection du patrimoine et des arguments financiers le permettent. Il note qu'actuellement, la largeur des trottoirs ne garantit pas une bonne sécurité, si l'on pense, par exemple, aux familles qui s'y promènent avec des poussettes. Le groupe socialiste se réjouit finalement de prendre connaissance des réflexions du Conseil communal qui accompagneront le Message concernant la 2^{ème} tranche des investissements pour 2024 et se réjouit d'y être éventuellement associé en ce qui concerne les possibilités d'utilisations mixtes de ce magnifique espace public.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Noll Bettina (Vert·e·s). Unsere Gruppe hat die Botschaft über die geplante Instandsetzung der Zähringerbrücke und die Installation von Netzen zur Suizidprävention mit Interesse aufgenommen.

Dass diese Arbeiten aus Sicherheitsgründen und um die Lebensdauer der Brücke zu verlängern, durchgeführt werden müssen, steht für uns ausser Diskussion und wir hoffen, dass die geplanten Arbeiten ausreichen werden, um für viele Jahre wieder eine stabile und sichere Brücke zu erhalten.

Auch was die Netze zur Suizidprävention betrifft, sind wir von der Notwendigkeit und Nützlichkeit überzeugt und freuen uns darauf, nach der Montage der horizontalen Netze wieder eine unvermittelte Aussicht von der Zähringerbrücke geniessen zu können.

Was uns in der Botschaft fehlt, sind die Überlegungen zur Nachhaltigkeit: Wurden Bemühungen zur Reduktion des CO₂-Ausstosses der anstehenden Renovationsarbeiten unternommen?

Gibt es Elemente der Brücke, die durch nachhaltigere Materialien ersetzt werden könnten? Welche Anstrengungen werden unternommen, um die Nistplätze der Mauersegler in der Fassade der Brücke zu erhalten?

Gemäss einer Stellungnahme des Gemeinderates vom September 2020 auf den Vorschlag n° 22 im Generalrat, sollten Überlegungen zur Nachhaltigkeit fortan in die Projekte und baulichen Massnahmen der Stadt miteinbezogen werden. In den jeweiligen Botschaften sind unserer Meinung nach aber solche Bemühungen zu wenig ersichtlich. Wir wünschen uns, dass bei sämtlichen zukünftigen Projekten diese Überlegungen reflexartig eingebaut und auch entsprechend dargelegt werden.

Obwohl wir es schade finden, dass die Stadt vom Kanton ein Bauwerk übernommen hat, von welchem schon bald nach der Übernahme klar wurde, wie baufällig und renovationsbedürftig es ist, ohne dass vom Kanton finanzielle Unterstützung für die Arbeiten erwartet werden kann, befürworten die Grünen den Betrag von CHF 8 Millionen für die Instandsetzungsarbeiten der Brücke und die CHF 700'000 für die Netze zur Suizidprävention.

Rugo Claudio (PA). Tout d'abord, permettez-moi de faire quelques petites remarques, qui n'ont pas pu être rédigées étant donné que j'étais occupé à la rédaction d'un autre document durant tout le mois. J'aimerais donc juste émettre oralement certaines critiques, certaines positives, certaines un peu plus négatives, vous me connaissez.

Je remarque que c'est une des premières fois que l'on trouve un tableau entièrement en allemand (page 43 du Message). Au niveau du bilinguisme, là on n'est donc pas très forts, il faudrait s'adapter. Ce Message se charge de deux choses: refaire un pont et lutter contre les suicides. Il y a un lien entre ces deux éléments car une personne s'est jetée sur le capot de la voiture d'une sommelière des Tanneurs qui rentrait du travail. C'est cela qui a engendré la discussion de protéger et d'installer des filets. Cela s'est passé il y a quelques années. Par contre, la Ville de Fribourg s'est gardée de lui remplacer sa voiture ou de participer à un défraiement. Elle s'est retranchée derrière les aspects juridiques. Pourquoi doit-on mettre des filets pour protéger les gens qui se lancent en bas des ponts? Ce n'est pas tellement pour protéger les gens qui se lancent, mais pour protéger ceux qui sont en dessous. J'aimerais que la Ville de Fribourg s'attèle à prendre des solutions pour que les personnes n'aient pas envie de se suicider. La Suisse a un taux de suicide des plus élevés.

Je relève que la Ville de Fribourg dit avoir des visions d'avenir. Je n'en vois aucune dans la rénovation de cette œuvre d'art, qui est conséquente, 8 millions de francs. Ainsi, je me fais le porte-parole d'une sympathisante du Parti des Artistes qui a proposé, déjà plusieurs fois, l'installation d'un élévateur qui relierait le parking des Augustins au pont de Zaehringen. Cela arrangerait beaucoup les choses. Cela ferait un lien, un lien qui serait un plus. On ne le voit pas dans cette rénovation, on aurait pu l'inclure. Cela serait aussi en faveur des personnes à mobilité réduite qui voudraient rejoindre le haut, pour aller en bas ou l'inverse. Vous avez parlé de mobilité douce, mais on n'a aucun chapitre sur la mobilité, on refait un pont exactement à l'identique. La Mobilité était occupée cette année à peindre, dépeindre et repeindre des bandes

cyclables sans avoir de réelles visions d'avenir. La bande cyclable de Pérolles fait d'ailleurs étonnement exactement la largeur du parking d'une voiture. On ne s'est pas dit que l'on pourrait peut-être prendre plus, ou prendre moins, ou encore vraiment faire une piste cyclable. Là, c'est une bande cyclable, à Pérolles. Mais j'en reviens au pont de Zaehringen. Toutes ces questions devraient être traitées.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je réponds aux diverses interventions selon l'ordre des différentes personnes qui sont intervenues pour approuver majoritairement ce crédit de remise en état du pont.

Je remercie le groupe Le Centre/PVL pour le témoignage relatif au respect du patrimoine. Effectivement, c'est un pont qui le mérite de par son intégration dans le site, mais aussi par rapport aux matériaux de 1924 et qui ont quand même jusqu'à aujourd'hui fait leur preuve.

Mme O. Gex, je vous rappelle que ces filets provisoires étaient une mesure d'urgence. Vu la situation et les différents suicides qui se sont produits durant cette phase-là, le Conseil communal, vous vous en rappelez certainement, a abordé le Conseil général au travers d'une demande de dépense imprévisible et urgente. Il a toujours été clair qu'il s'agissait d'une mesure provisoire. Déjà en 2018, quand la demande a été faite, c'était du provisoire et il a toujours été dit que dès que toutes les inspections et les études seront faites, on installera des filets horizontaux. C'est ce que le Conseil communal vous présente ce soir.

Concernant votre analyse de la structure du pont. Beaucoup d'études ont été réalisées sur le pont de Zaehringen. Si vous souhaitez venir au Service du génie civil pour vous procurer toutes les études, je vous les donne volontiers. Au nom du Conseil communal, je peux vous dire que toutes les études sont faites et nous sommes sûrs de ce que nous vous présentons. Oui, bien sûr, comme pour tous les autres ouvrages d'art, et il y en a plus de 100, y compris les sous-passages et les murs de soutènement, des inspections sont faites. Pour le pont de Zaehringen, une inspection sera faite tous les cinq ans. S'il devait s'avérer nécessaire d'en faire une avant, bien sûr que nous la ferons afin de déceler rapidement des problèmes et pour intervenir.

Je peux rassurer tous les groupes que la circulation sera garantie en tout temps pour les plus de 500 bus qui empruntent ce pont de Zaehringen.

M. P. Wicht, au nom de l'UDC, vous êtes d'avis que l'on aurait pu rationaliser les coûts pour la deuxième étape si on vous avait présenté un projet global. Ce que je veux vous dire, c'est que les travaux qui seront faits ne sont pas étroitement liés à ceux qui sont présentés dans le présent Message. Les travaux de la première et de la deuxième étape sont coordonnés. Il s'agit de mettre en état d'abord le corps du pont avec son sous-pont. Pour cette première étape, il faudra installer des échafaudages, ce qui ne sera pas le cas pour la deuxième car les travaux de génie civil viendront renforcer la couche de roulement donc la suprastructure du pont et la structure inférieure de cette dernière. C'est un travail qui doit encore être fait entre Urbanisme et architecture et Génie civil pour définir comment sera finalement le tablier et comment sera agencé ce pont de Zaehringen. Urbanisme et Architecture complètera ce Message, comme cela a été dit notamment par Mme M. Jordan, avec un montant supplémentaire pour le revêtement ainsi qu'avec l'installation d'un éclairage pour cet ouvrage d'art important. Le pont de la Poya aurait coûté à la Ville x-fois plus. La situation peut être jugée comme regrettable mais il n'y a pas

de possibilité de revenir en arrière, même que le Conseil communal en a débattu à plusieurs reprises et est arrivé à cette conclusion-là.

Avec la suprastructure telle que cela a été mentionné par M. M. Page, nous devrions faire passer aussi dans le futur plus que 500 bus. La solution sera donc à trouver entre le respect du patrimoine, la sécurité des bus et un financement acceptable. Aussi, les souhaits du parti socialiste sont des souhaits que d'autres ont aussi déjà formulés. Ils seront évalués selon les trois aspects que je viens de mentionner.

Während einige hier in diesem Saal den Abbruch und Wiederaufbau verlangen, vermisst Frau B. Noll die nachhaltigen Kriterien. Ein Abbruch wäre sehr wahrscheinlich nicht sehr nachhaltig gewesen. Die Nachhaltigkeit an und für sich von so einem Bauwerk ist doch relativ eingeschränkt, auch wenn - ich muss es zugeben - die einzelnen Materien, die aber auch sehr begrenzt sind, nicht besonders auf ihre Nachhaltigkeit geprüft wurden. Es handelt sich um Stahl, um Beton, um gängige Materialien, die für den Bau von Brücken eingesetzt werden. Man bedenke, dass Brücken doch einiges aushalten müssen. Es geht bei der Renovation der Brücke um eine Wiederinstandstellung und da ist eine CO₂-Bilanz schwieriger zu erstellen, als wenn man eben ein ganz neues Bauwerk erstellt hätte, was jedoch nie weder seitens des Gemeinderates noch seitens des Bauamtes in Erwägung gezogen wurde. Die Thematik der Mauersegler war mir bis anhin nicht bekannt und ich engagiere mich diese Frage noch zu prüfen.

Wie sie bestimmt schon wissen, wird sich in Zukunft die Kommission der nachhaltigen Entwicklung (la Commission du développement durable) den Fragen der Nachhaltigkeit widmen und dies wird in den Botschaften transparenter kommuniziert werden. Dafür braucht es jedoch noch etwas Zeit.

M. C. Rugo, je ne souhaite pas développer devant le Conseil général la tragédie que cette personne a vécue.

Vous êtes certainement au courant que l'élévateur est prévu pour l'étape 3 de la requalification du Bourg. Son installation sera étudiée dans ce cadre-là. Dans ce Message, il n'est pas question de la surface du pont, donc son tablier, élément auquel vous avez fait allusion. Aujourd'hui, nous parlons d'un ouvrage d'art sous l'angle du génie civil. La question de la mobilité et l'utilisation diverse du pont sera traitée dans le deuxième Message, qui vous sera soumis dès 2024.

Le Président. Nous sommes saisis de deux demandes de renvoi. Je rappelle que selon l'article 54 alinéa 1, lettre b, du RCG, les propositions de renvoi indiquent les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter.

M. P. Wicht, au nom du groupe UDC, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Wicht Pascal (UDC). Oui, M. le Président.

Le Président. Mme O. Gex, au nom du groupe libéral-radical, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Gex Océane (PLR). Je n'ai pas formellement déposé de renvoi, j'ai dit que nous nous gardions le droit de le faire. Je ne vais donc pas déposer de demande de renvoi.

Le Président. Nous allons donc voter sur la demande de renvoi du groupe UDC.

Vote sur la demande de renvoi

Le Conseil général refuse, par 50 voix contre 13 et 6 abstentions, la demande de renvoi du Message n° 10, du groupe UDC.

Ont voté en faveur du renvoi: 13 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Nobs Elisa (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pochon Thierry (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre le renvoi: 50 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 6 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Examen de détail

Le Président. Nous passons dès lors à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 10.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 69 voix contre 6 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message du Conseil communal n° 10 du 11 janvier 2022;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 8'700'000.- en vue de la réalisation de la première étape des travaux de remise en état du pont de Zaehringen et de sa sécurisation définitive contre les suicides.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances (RFin).

Fribourg, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 69 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady

Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nierderhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 6 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

S'est abstenu: 1 Gex Jean-Noël (PLR)

7. Décharge de Châtillon: déplacement de la halle des machines – Message n° 11

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, représentante de la Commission financière. A nouveau, je change de casquette et je parle au nom de M. A. Sacerdoti.

"La Commission financière a pris connaissance de ce Message relatif à la halle qui sert à réaliser les travaux quotidiens sur le site de Châtillon servant au stockage du diesel, mais aussi à l'entretien, au nettoyage et aux révisions des machines et à leur stockage et cette halle est une récupération d'un ancien hangar agricole en 2003.

Compte tenu des normes actuelles en matière de constructions métalliques, un simple déplacement de la structure existante n'est pas envisageable et le montant présenté au budget des investissements en catégorie III dans le Message est de 550'000 francs.

Il est donc nécessaire de procéder au démontage de la structure actuelle et à sa reconstruction de façon à répondre aux normes de stockage des hydrocarbures et de résistance structurale.

La Pila a été exploitée de 1953 à 1973, la décharge actuelle de Châtillon de 1995 à aujourd'hui et le dernier casier qui devrait être aménagé permettrait une dizaine d'années d'exploitation à venir.

De nombreuses questions de la Commission ont porté sur la gestion complexe des déchets de type D et de type E et notamment sur le classement de la décharge en patrimoine financier car nous sommes locataires des emplacements et non propriétaires.

Des remarques ont été formulées concernant l'avenir de l'exploitation de cette décharge et des extensions possibles, notamment avec l'existence d'une nappe phréatique et son éventuelle contamination. L'avenir de la décharge dépendra des quantités de déchets qui devront y être traités.

Les installations de stockage ne pourront pas être réutilisées en cas de déménagement.

La Commission a par ailleurs exprimé le souhait de pouvoir visiter des installations de ce type pour mieux visualiser et comprendre les Messages les concernant.

Au terme de la discussion la Commission a soutenu ce Message à l'unanimité et n'a pas discuté d'éventuelles propositions de renvoi/non-entrée en matière ou d'amendements relatifs à ce Message."

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. C'est le 2 février passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du Message n° 11. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas en détails sur les informations que vous avez déjà pu y lire. Notre Commission a pu échanger de manière très complète avec la Directrice de l'Edilité et l'Ingénieur de Ville. Je profite ici également de les remercier en particulier pour la documentation complémentaire et détaillée fournie pour nous permettre d'émettre notre préavis.

"Décharge de Châtillon: déplacement de la halle des machines", voilà un titre qui pourrait nous amener à penser que le Conseil communal fait une bien grande affaire du simple déplacement d'un hangar.

Après une lecture attentive du Message et l'audition de la Directrice de l'Edilité et de l'Ingénieur de Ville, je peux vous assurer que notre Commission a bien compris la situation très complexe à laquelle le Conseil communal doit faire face quotidiennement, et ce depuis très longtemps à Châtillon.

Si le préavis aurait pu être donné très rapidement, nous avons toutefois eu à cœur d'approfondir le sujet afin d'être bien préparés à l'étude du Message à venir qui traitera de l'aménagement du dernier casier à même d'accueillir des déchets de type E. Notons d'ailleurs que la Commission tiendra séance sur le site de Châtillon afin de pouvoir se rendre compte de visu de la réalité du site.

Le contexte cantonal de la gestion des déchets est un sujet brulant depuis plusieurs années. Notons que la compétence et la responsabilité se trouve du côté du Canton. La Ville, avec sa décharge de Châtillon, offre depuis maintenant plusieurs dizaines d'années une possibilité de stockage proche et donc meilleur marché que les autres décharges plus éloignées. Sachant que notre décharge sera pleine après la réalisation du dernier casier, des solutions doivent être trouvées relativement rapidement.

Je ne vais pas vous entretenir plus longuement sur la thématique du stockage des déchets, vos délégués au sein de notre Commission ont eu la possibilité de le faire lors de vos séances de groupe.

En conclusion, je vous informe que l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des seulement 6 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie la Commission financière ainsi que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures pour leur préavis positif. Le Message que je vous soumetts au nom du Conseil communal ce soir consiste en la demande de 550'000 francs pour le déplacement de la halle des machines. Elle se trouve sur le site de la décharge de Châtillon, est dans un très mauvais état et ne correspond plus aux normes. Elle doit être reconstruite. Cette halle sert à réaliser les travaux quotidiens sur le site: elle est dévolue au stockage des machines mais également à l'entretien, au nettoyage et aux révisions des machines et au stockage du diesel. Un simple déplacement de la structure existante n'est pas envisageable, compte tenu des exigences des normes de construction métallique actuelles. Le montant porté au budget des investissements est donc de 550'000 francs. Il a été obtenu sur la base du projet réalisé par le bureau d'ingénieurs mandaté. Les détails sont indiqués à la page 3. La décharge de Châtillon est inscrite au patrimoine financier et apporte chaque année un gain d'environ 4.3 millions de francs selon les chiffres de 2020.

Der Abbau, das Versetzen der bestehenden Struktur sowie der Wiederaufbau der Maschinenhalle sind erforderlich um die Halle den heutigen Normen anzupassen und um die Einrichtung und den Betrieb der letzten Etappe der Deponie von Châtillon zu ermöglichen. Für diese Arbeiten ersuche ich sie im Namen des Gemeinderates um den Betrag von CHF 550'000.

Je peux ajouter ici les trois rôles qu'ont le Canton, la Ville de Fribourg et la SAIDF dans l'exploitation de cette décharge de Châtillon:

- Le Canton est responsable de la planification. C'est donc en étroite collaboration avec le Canton que nous cherchons à agrandir la décharge et à l'exploiter. Ensemble, nous cherchons aussi une extension sur le site, ou sur une autre parcelle, ou à un autre endroit pour une nouvelle décharge. Ce sujet-là sera traité, comme évoqué par le Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, dans le cadre du prochain Message qui vous sera soumis cette année encore.
- La Ville de Fribourg est exploitante. Cela veut dire qu'elle doit garantir le respect de toutes les normes et de toutes les exigences du Canton et de la Confédération pour le traitement des déchets de type D et E.
- La SAIDF amène les déchets. Elle est obligée d'amener les déchets à la décharge de Châtillon parce que la décharge de Châtillon est aussi une zone d'apport définie par le Canton. Cependant, actuellement nous n'avons pas la place pour les déchets de type D. La SAIDF amène, pendant en tout cas trois ans, peut-être encore deux ans de plus, les déchets à Boécourt dans le canton du Jura.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Notre groupe n'a que peu de choses à dire sur le hangar. Le Message était bien pingre en photos ou en plans, mais les compléments reçus en Commission de l'édilité puis par chacun-e d'entre nous, permettent de conclure à l'évidente nécessité de ce nouveau hangar à machines. Le vieil abri ouvert se trouve en outre dans l'un des tout derniers emplacements utilisables de la décharge. Il faut donc ériger le nouveau hangar sur le côté. C'est un oui unanime du groupe Le Centre/PVL.

Ce qui coule moins de source, à quelques pas de la Pila, c'est que la Ville exploite cette décharge, en dehors de son territoire, sur des terrains loués à des privés et que la décharge pourrait devoir fermer par manque de place dans moins de dix ans. Alors "tintin" les 4.3 millions de francs par an de revenus issus de la décharge.

Malgré cela, rien de plus normal que la Ville y réserve les derniers casiers disponibles pour éventuellement y mettre les déchets qui devront être évacués du site adjacent de la Pila, et qu'elle évite ainsi de devoir transporter ces déchets par camions, au mieux jusqu'à Boécourt ou Tavannes, transports dont la Ville devrait en outre payer un pourcentage quoi qu'il en soit trop élevé.

On pourrait se dire d'une part qu'il est temps de fermer Châtillon, car on oublie trop vite que l'on exploite cette décharge depuis des décennies, comme l'a rappelé la Commission financière, sur une nappe phréatique. Mais on apprend d'autre part avec surprise que le seul projet du Canton en l'état, qui doit pourtant planifier ce genre de site, semble être une extension en hauteur au même endroit. Nous comptons sur le Conseil communal pour négocier ferme avec le Canton et, s'il n'obtient pas une garantie cantonale totale, d'oser décider peut-être d'y arrêter les dégâts, en même temps que les déchets.

Rapport du groupe libéral-radical

Casazza Raphaël (PLR). Il n'y a pas que dans le domaine de l'électricité qu'il y a des risques de pénurie!

Le groupe libéral-radical a lu attentivement le Message succinct n° 11 concernant le déplacement de la halle des machines de la décharge de Châtillon. Cet investissement devisé à 550'000 francs permet de faire d'une pierre deux coups, à savoir:

- d'une part, de sécuriser la halle des machines et la remettre aux normes notamment environnementales du SEN;
- d'autre part, de permettre l'extension de la décharge bioactive actuelle pour le dépôt de déchets de type D et E et de poursuivre ainsi une activité lucrative pendant une dizaine d'années.

Car comme cela a été dit par Mme la Conseillère communale A. Burgener Woeffray, il s'agit d'un investissement rentable pour notre ville étant donné qu'il y a très peu de décharges de ce type en Suisse romande, d'où ce risque de pénurie justement.

De plus, il est très probable que certains déchets de l'excavation de l'ancienne décharge de la Pila pourraient être déposés dans la décharge de Châtillon, comme vient de le dire M. C. Schenker, ce qui serait une manière intelligente de récupérer une partie de nos billes, enfin... pardon, des coûts engendrés par l'assainissement de la Pila. D'ailleurs, je me permets ces questions au sujet de la répartition des coûts de cet assainissement:

- Pourquoi n'y-a-t-il pas une répartition 1/3-1/3-1/3 des coûts (pour la Pila) entre la Ville, le Canton et le successeur juridique des Condensateurs Fribourg SA, et non pas 45% pour la Ville? Si M. J.-F. Steiert estime dans La Liberté du 23 décembre 2021 que "La différence des coûts de 15 millions de francs supplémentaires (sur 135 millions de francs) entre les deux variantes est relativement faible", alors je suggère que le Canton prenne également à sa charge cette faible différence!
- Quelles sont les actions menées par le Conseil communal pour minimiser les coûts pour la Ville?

Pour terminer et revenir sur Châtillon, côté planning, j'imagine que les travaux auront donc lieu encore cette année 2022, n'est-ce pas?

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical votera en faveur de cet investissement.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Je crois qu'il y a unanimité sur cet objet. Après le pont de Zaehringen et la douloureuse problématique des suicides, le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur le Message n° 11. On aura connu des ordres du jour du Conseil général plus égayants.

Si le Message semble de prime abord presque anecdotique, à savoir le simple déplacement d'une halle de machines, ne nous y méprenons pas, il est partie prenante de questionnements bien plus larges avec des enjeux multiples: qu'ils soient financiers, environnementaux, stratégiques, éthiques, durables ou encore fiscaux.

Le déplacement de la halle obéit sur le papier à deux impératifs:

- la vétusté de l'actuelle halle qui ne répond plus aux exigences;
- le besoin de dégager de l'espace pour construire un nouveau casier à déchets, nécessaire à la poursuite de l'exploitation de Châtillon.

On l'aura donc bien compris, dire non au Message n° 11 reviendrait à condamner l'existence même du site de Châtillon.

Or, ce dernier dégage un bénéfice annuel de plus de 4 millions de francs. Peut-on raisonnablement se priver d'un tel revenu? Faire de l'argent avec des déchets questionne forcément le groupe socialiste. Mais nous ne vivons pas encore dans un monde capable d'avoir une balance zéro déchets et il faut bien que quelqu'un s'en occupe. Cela d'autant plus, comme il a déjà été relevé, qu'il s'agit également de stocker les déchets de type D, produits par la SAIDEF voisine. Dans cette optique, il est préférable, d'un point de vue environnemental, de privilégier un trajet court pour l'acheminement de ces déchets, plutôt que d'accumuler les kilomètres vers d'autres décharges suisses, comme c'est le cas actuellement.

Eu égard à ce qui précède, le groupe socialiste fait donc les observations suivantes:

- le déplacement de la halle est jugé nécessaire en connaissance de cause;
- le crédit y relatif de 550'000 francs est raisonnable au vu des revenus qui pourront être dégagés par la suite par la création du nouveau casier;
- la nouvelle halle, en l'état, servira pour une période limitée, déterminée par le remplissage du nouveau casier. On aurait pu à ce titre prévoir une solution de construction davantage durable, avec moins de béton;
- le Message n° 11 amènera la Commune à poursuivre l'élaboration d'une stratégie à plus long terme quant au traitement des déchets de types D et E. A savoir: quelles sont les possibilités d'extension de la décharge de Châtillon? Est-ce toujours une bonne idée d'exploiter une décharge sur des terrains dont on n'est pas propriétaire? Si l'avenir de la décharge est incertain à moyen terme, comment compenser les significatives pertes de revenus?

Conscient des nombreux enjeux que soulève le Message n° 11, le groupe socialiste le soutient à l'unanimité.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Wicky Collaud Chantal (CG-PCS). Le groupe Centre gauche-PCS a pris connaissance du Message du Conseil communal sollicitant un montant de 550'000 francs pour le déplacement de la halle des machines de la décharge de Châtillon. La décharge de Châtillon se trouve au bout de la chaîne de traitement des déchets générés par la ville, le canton et également les cantons voisins. Son entretien apparaît donc comme une nécessité. Le groupe Centre gauche-PCS souhaite toutefois rappeler qu'une façon de ralentir la construction de nouveaux casiers de stockage de résidus consisterait en une meilleure gestion des déchets en amont de la décharge. Notre ville ne peut certes pas agir directement sur les comportements et les déchets produits par les autres collectivités mais elle peut donner des signes et se montrer exemplaire. Un axe qui est en mains communales, par exemple, est notre déchetterie. Trier les déchets pour les revaloriser et donner une deuxième vie aux objets en mettant en place des ressourceries permettrait de réduire la quantité de déchets à incinérer et donc de produire moins de résidus à entreposer dans de futurs casiers, toutes proportions gardées. Les ressourceries sont donc une piste, parmi d'autres, que nous demandons au Conseil communal d'exploiter afin de réduire la quantité de résidus provenant des déchets incinérés. Le groupe Centre gauche-PCS s'opposera à un futur

crédit pour la création du dernier casier si de nouvelles mesures de gestion des déchets ne sont pas mises en place.

Aussi, le groupe Centre gauche-PCS laissera à ses membres la liberté de vote, une liberté de vote qui est motivée par un manque de planification du traitement des déchets sur le long terme.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Le déplacement de la halle et la construction d'une nouvelle infrastructure sont parfaitement justifiés et peuvent être approuvés sans restriction. C'est le contexte qui pose plus de questionnements.

Au sujet de la planification des décharges, j'avais déjà posé la question en début de mon premier mandat au Conseil général, c'est-à-dire il y a plus de vingt ans, et je constate que la planification n'a pas avancé d'un iota et, encore une fois, ce n'est pas la Commune qui en est responsable, mais bien l'Etat. On voit donc qu'il y a eu là, on peut le dire, du laisser-aller. Peu de décharges existent pour les déchets de type D (mâchefers, incinération des déchets urbains, cendres), et encore moins pour les déchets de type E.

A la suite de la construction de la halle, le dernier caisson qui va être mis en exploitation avec une capacité de 160'000 tonnes verra cette capacité réduite puisque l'on évalue à 140'000 tonnes les déchets provenant de l'assainissement de la Pila. Il y a donc urgence pour planifier une nouvelle décharge et, depuis la séance de la Commission de l'édilité, nous avons appris par La Liberté que des terrains étaient réservés à Matran. Je pense que les procédures seront encore longues et que l'on risque de faire du tourisme des déchets.

Autre constat, les déchets sont incinérés par une entreprise privée (SAIDEF), dont les équipements ne permettent pas la récupération des métaux lourds comme c'est le cas à Genève. Une situation qui n'est plus tolérable aujourd'hui. Les pouvoirs publics doivent reprendre ce dossier en mains pour en avoir la maîtrise. Canton et Commune doivent impérativement agir pour assurer une bonne gestion des déchets avec cohérence et surtout mettre en œuvre une production de réduction à la source. On voit toujours abondance d'emballages et autres qui ne font que remplir nos containers avec des matériaux qui sont souvent non recyclables.

Il faut absolument faire pression sur l'Etat pour qu'il rattrape son retard dans la planification et nous allons accepter ce Message, comme bien sûr le prochain, qui s'avère d'une nécessité impérative en attendant qu'une nouvelle solution soit trouvée et si possible à proximité de l'usine d'incinération.

Page Maurice (CG-PCS). J'ai juste une petite remarque. A la page 1 du Message, je voudrais éviter que Fribourg se brouille avec nos voisins bernois et jurassiens parce qu'il est écrit Boécourt et Tavannes dans le canton du Jura. Tavannes n'est pas dans le canton du Jura, mais dans le canton de Berne.

Le Président. Merci M. M. Page pour cette rectification.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.04 à 21.21 heures.

Le Président. Nous reprenons où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au point 7 de notre ordre du jour.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le contexte est compliqué et complexe. Cela a brièvement été exposé dans ce Message et sera encore davantage expliqué dans le Message qui vous sera soumis concernant le casier 6.

L'extension en hauteur, M. C. Schenker, est actuellement une des variantes que la Ville poursuit et je peux vous assurer qu'elle négociera fermement avec le Canton.

Effectivement, une décharge est rentable, M. R. Casazza nous l'a rappelé aussi. Cependant, je concède que les meilleurs déchets sont ceux que nous ne produisons pas. Le Conseil communal a choisi actuellement de réserver le 6^{ème} casier pour les déchets de type E. En effet, plusieurs parmi vous ont soulevé le rapport entre la participation financière de la Ville de la Pila et le dépôt des déchets à cet endroit, lequel offrira de bonnes rentrées financières pour la Ville. Mais nous aurons encore l'occasion d'en une fois.

Les enjeux liés à la décharge de Châtillon sont multiples. Commençons ce soir par le déplacement de la halle des machines pour libérer le terrain qui devra donc recevoir ce 6^{ème} casier.

Il est inévitable, M. S. Jordan, d'utiliser un peu de béton pour établir le fondement de cette halle. Comme vous avez pu le lire dans le Message, à la page 3, on parle d'une halle type "Spyd". C'est une halle qui est ouverte, mais qui est construite selon les normes requises.

Mme C. Wicky Collaud nous rappelle qu'il y a beaucoup d'autres possibilités de revaloriser des objets et éviter qu'ils ne soient amenés à la SAIDF. Nous travaillons actuellement fortement au concept de traitement futur des déchets en ville de Fribourg et son idée sera certainement aussi retenue.

Quant à l'idée de M. G. Bourgarel selon laquelle la coordination avec le Canton n'avancerait pas d'un iota, je dois le contredire car on avance gentiment. Nous sommes déjà les trois parties autour de la même table et cela est déjà un bon signe de vouloir trouver une solution pour les futures décharges dans le canton. Je suis sûre qu'à Matran il n'y aura pas de décharge de type D ou E mais plutôt, sauf erreur, de type B, mais cela, je ne pourrais pas vous assurer à 100%.

M. M. Page, je vous remercie d'avoir trouvé cette erreur à la page 1.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 11.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 73 voix contre 0 et 3 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message du Conseil communal n° 11 du 11 janvier 2022;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 550'000.- pour le démontage et la reconstruction de la halle des machines de la décharge de Châtillon.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

Fribourg, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 73 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kriembühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 3 Collaud Gérald (CG-PCS), Jordan Simon (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 150 (2016-2021) de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Müller (PS) lui demandant d'étudier la pérennisation de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, à la suite de la pandémie de covid-19

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Le postulat faisant quatre pages, je ne vous fatiguerai pas en le lisant. Je pars du principe que vous l'avez tou-te-s lu. Je me contenterai donc de vous lire sa conclusion.

Le Conseil communal est d'avis que le renforcement de l'infrastructure cyclable fait partie de la planification directrice locale (PAL) et régionale (PA). Cet objectif est adéquat avec la stratégie supérieure qui vise un développement urbain harmonieux. Cet objectif figure d'ailleurs clairement dans le programme de législature 2021-2026. Sa mise en œuvre passe et passera par des actions combinant les grands projets de requalification, les mesures d'entretien et des projets intermédiaires.

Vonlanthen Marc (PS). Le rapport tombe à point nommé puisqu'est paru hier un article du Temps qui montre que de nombreuses villes romandes, Fribourg en tête, ont su valoriser certaines opportunités, réflexions amenées par la pandémie. Nous saluons les politiques de mobilité et de redistribution de l'espace public que le Conseil communal expose dans sa réponse à notre postulat. Effectivement, le réseau de pistes cyclables grandit en ville de Fribourg et c'est heureux. Nous sommes également conscients des efforts, des contraintes et du temps nécessités par ce changement de paradigme. Deux remarques toutefois:

1. L'extension kilométrique des pistes cyclables est naturellement positive, sans être pour autant une fin en soi. D'autres questions commencent à se poser. Par exemple, à de nombreux endroits de la Ville, comme à la rue de Rome et à la rue de l'Hôpital, le trafic ne justifie plus nécessairement d'avoir la piste de bus séparée de la route. Refondre ces deux pistes, permettrait de gagner quelques mètres de route pour les requalifier au profit des autres usagers, tels que les piétons et les commerçants.
2. Une autre alternative à l'extension kilométrique des pistes cyclables est de revoir les systèmes de priorité dans certaines rues. C'était une des demandes de ce postulat qui n'a pas vraiment reçu de réponse. En ville de Berne, par exemple, certaines rues secondaires portent la signalétique "Velostrassen". Dans ce régime de priorité-là, les cyclistes peuvent évoluer dans un environnement convivial et sûr, sans pour autant nécessiter la création d'aménagements particuliers.

Nous remercions encore une fois le Conseil communal pour sa réponse détaillée et l'encourageons dans sa politique de mobilité volontariste.

Le postulat n° 150 est ainsi liquidé.

-
9. **Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 157 (2016-2021) de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg**

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Aide sociale.

cf. annexe.

Le Conseil général nous a chargé d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg, comme le fait le canton une fois par législature. La réponse complète du Conseil communal vous est parvenue et je la résume comme suit.

Le Conseil communal et le Service de l'aide sociale estiment que le rapport cantonal sur la situation sociale et la pauvreté est très utile pour mieux comprendre la situation sociale, la présence et les raisons de la pauvreté dans notre canton.

Il se base sur la définition connue, à savoir que sont réputés pauvres, les personnes, les familles ou les groupes qui disposent de si peu de moyens (matériels, culturels et sociaux) qu'ils sont exclus du mode de vie considéré comme un minimum acceptable en Suisse.

Le rapport démontre que le nombre de personnes en situation de pauvreté ou exposées à un risque de pauvreté en ville de Fribourg est élevé par rapport aux autres communes. Longtemps bien cachée pour ceux qui ne voulaient pas la voir, elle est devenue plus visible pendant la pandémie. Il est de notre devoir politique de lutter contre cette pauvreté.

Les postulants proposent un rapport similaire pour décrire la situation en ville. Le Conseil communal est d'avis qu'il serait en effet utile d'avoir plus d'informations sur la situation en ville et propose de se greffer au rapport cantonal et de décliner l'analyse au niveau communal afin de mieux comprendre le phénomène localement et de pouvoir y réagir au mieux. Les communes intéressées devraient donc pouvoir se joindre au rapport afin d'approfondir les analyses et de tirer les conclusions en collaboration avec l'Etat.

Der Gemeinderat ist überzeugt, dass auf diese Weise die Mittel am effizientesten eingesetzt werden und die Aussagekraft für die Gemeinden und den Staat steigt. Er wird deshalb den Staatsrat - wenn möglich gemeinsam mit dem Gemeindeverband - ersuchen, die interessierten Gemeinden so rasch wie möglich zu integrieren.

Mendez Monica (Vert-e-s). De manière générale, nous sommes satisfait-e-s de ce rapport. Il a le mérite de mettre en avant l'intérêt de l'utilisation d'indicateurs plus aboutis pour comprendre plus finement la pauvreté en ville de Fribourg et à terme, de la prévenir plus efficacement.

Nous comprenons aussi que les ressources et les bases légales pour mettre en œuvre un tel projet pour la Ville de Fribourg sont insuffisantes et, de manière générale, nous estimons que les propositions pour pallier ces problèmes sont pertinentes.

En matière de pauvreté, l'analyse et le monitoring de la précarité sont des enjeux importants et nous sommes satisfaits de lire que les autorités communales s'engagent à le rappeler au Canton, avec les différentes pistes abordées dans ce rapport.

Nous espérons que les communes auront encore l'occasion de faire valoir leur avis dans le cadre de la révision de la loi sur l'aide sociale et saluons l'engagement fait dans cette réponse pour mieux intégrer les villes dans le rapport cantonal de la pauvreté.

Concernant le non-recours mentionné, mais aussi le sans-abrisme dont l'étude précise est encore très faible en Suisse, des approches plus qualitatives pourraient présenter un intérêt. C'est pour cette raison que nous encourageons le Conseil communal à nourrir intensément les liens avec le tissu associatif de la Ville.

C'est avec ces remarques que nous prenons acte de ce rapport.

Le postulat n° 157 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 159 (2016-2021) de MM. Christoph Allenspach, Matthieu Loup et Florian Müller (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de construire des logements sur la parcelle communale de l'avenue du Général-Guisan, à côté des bâtiments n° 18 et 20 (parcelle n° 6110)

Le Président. Les postulants ne sont plus membres du Conseil général. Toutefois, l'article 71 alinéa 3 du RCG stipule que si l'auteur-e d'une proposition ou d'un postulat cesse d'être membre du Conseil général après leur transmission, la proposition ou le postulat continue à déployer ses effets selon la procédure légale.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Vous avez reçu la réponse. Je la résume en vous disant que la question de l'hébergement des requérants relève de la compétence du Canton. Nous avons, comme vous avez pu lire, un problème juridique encore à régler.

Concernant la question de savoir s'il est possible de construire des logements sur cette parcelle, je vous rappelle qu'il s'agit d'une zone ville IV, c'est-à-dire qu'elle permet les fonctions suivantes:

- l'habitat;
- les activités de services à faibles nuisances, y compris les hôtels, les pensions ainsi que la restauration;
- les activités artisanales à faibles nuisances;
- les équipements communautaires d'intérêt général.

Aussi, cet emplacement permettra beaucoup de constructions.

La question a été posée de savoir si on pouvait faire un "joint-venture" ou collaborer avec la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement. Pourquoi pas? Cependant, tout d'abord, la Ville voudrait savoir ce qu'elle y mettra et le Conseil communal est actuellement en train d'élaborer sa stratégie du logement et de l'habitat.

Enfin, la question consistait également à savoir si le projet lauréat issu d'un concours se prêterait pour une réalisation? Non, ce projet était un concours européen. La Ville de Fribourg ou le Conseil communal n'a pas d'idée précise aujourd'hui. Il prendra certainement soin d'y

construire des immeubles ou des bâtiments qui respecteront beaucoup de critères, notamment le développement durable. Néanmoins, aujourd'hui, la situation en ville de Fribourg est telle que nous n'avons pas besoin de logements. C'est pour ça que la Ville de Fribourg se laissera du temps de laisser mûrir un projet et d'agir le moment venu.

Le Président. Selon les informations que l'on m'a données, c'est M. M. Vonlanthen qui se fait le porte-parole des auteurs du postulat.

Vonlanthen Marc (PS). Au nom des auteurs de ce postulat, je remercie le Conseil communal pour sa réponse très complète. On y lit notamment que, suite à l'incendie de deux pavillons d'hébergement des requérants d'asile en 2013, le Conseil d'Etat s'était engagé à les reconstruire rapidement, voire reconstruire l'ensemble des pavillons en bois construits il y a plus de 24 ans. Près de dix ans après, rien n'a été fait. Des routes de contournement, en veux-tu en voilà; des remontées mécaniques alors qu'il n'y a plus de neige, oui. Par contre, des bâtiments décents pour les requérants d'asile, cela peut visiblement attendre.

Ceci dit, nous saluons la mise en zone IV des parcelles concernées lors de la dernière révision du PAL. Ce changement d'affectation de zones couplé avec la politique foncière active et le fonds associé offre à court terme la possibilité de densifier ces surfaces ou d'y développer certaines infrastructures. La Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement qui a été évoquée à l'instant, dont le but est la construction, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'immeubles servant à des logements à caractère social, nous semble être l'instrument privilégié pour cette mission.

Le postulat n° 159 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 160 (2016-2021) de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier la généralisation du principe de compartimentage dans les rues de quartiers

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Comme tout à l'heure, je me contenterai de la conclusion et d'un petit complément.

Le Conseil communal est d'avis que le principe de compartimentage présent dans le PAL semble bien adapté pour répondre à la problématique du trafic de transit dans certains quartiers. La page 2 du rapport final présente d'ailleurs les éléments inscrits dans le PAL qui parlent de compartimentage, notamment au chemin des Primevères, à la route de la Heitera, en Basse-Ville et des possibles mesures complémentaires dans le secteur Gruyère-Bethléem pour compléter si besoin le dispositif installé à la Vignettaz. Le Conseil communal pense que cette

stratégie est bien adaptée pour répondre à la problématique du trafic de transit dans certains quartiers et pourrait par contre si nécessaire la compléter au cas par cas en fonction des situations.

Pour le reste, il semble plus approprié de développer des projets propres à chaque secteur – le rapport explique aussi la problématique des procédures et de l’assentiment populaire qu’il faut pour mettre en place ce genre de mesure - plutôt que d’essayer d’introduire un système de compartimentage généralisé qui risque de ne pas forcément répondre aux attentes des habitants et aux problèmes à résoudre.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Zurich Simon (PS). Les postulants ne sont pas satisfaits de la réponse du Conseil communal. C’est une réponse franchement décevante. Le système de compartimentage n’est pas seulement une manière de lutter, comme il est décrit, contre le trafic de transit. C’est aussi une manière de renforcer la qualité des aménagements publics, de renforcer la qualité de vie dans notre ville. Cet aspect a été complètement négligé dans le présent rapport.

Actuellement, il y a deux bornes escamotables telles qu’elles sont mentionnées dans le rapport qui ont été installées en ville dans des quartiers qui sont plutôt aisés. Les projets cités sont certes intéressants, ceux qui sont prévus dans le PAL. On encourage le Conseil communal à accélérer les procédures, notamment à la Heitera, et à prévoir, j’insiste, des aménagements de qualité et non seulement des bornes escamotables qui ne résolvent pas toutes les questions qui se posent en lien avec les compartimentages.

Il y a un projet exemplaire qui a été réalisé il y a quelques années à la tour des Charmettes où on a pu agrandir la terrasse d’un restaurant. C’est dans cette direction-là que l’on peut aller. Et sur le principe, c’est clair que c’est souhaitable de privilégier les projets qui sont poussés par la population. Mais là aussi, quand c’est le fait de la population de quartiers privilégiés, on voit des bornes escamotables apparaître relativement rapidement, dans les autres quartiers, ce n’est pas le cas. On encourage donc le Conseil communal à instaurer des processus participatifs dans ce sens-là.

Le postulat n° 160 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 167 (2016-2021) de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de pérenniser l'agrandissement des terrasses

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Dans cette réponse qui fait cinq pages, nous rappelons notamment les problématiques liées aux différentes autorisations cantonales qui sont nécessaires puisque la Ville n'a de loin pas les coudées franches dans ce domaine.

Ceci dit, le Conseil communal explique qu'il ne se justifie pas de modifier les règles actuelles en matière d'implantation de terrasses sur le domaine public. Celles-ci correspondent d'ailleurs aux règles pratiquées en Suisse pour l'aménagement de terrasses d'établissements publics. Il n'est de plus pas démontré que les cafetiers-restaurateurs manqueraient de place à l'heure actuelle et qu'ils souhaiteraient augmenter leur capacité d'accueil. Par contre, bien entendu, si des exploitants devaient en faire la demande, il va de soi que les requêtes seront soigneusement étudiées et que, si les conditions légales, la configuration des lieux et l'espace à disposition le permettent, une autorisation pourra être envisagée et les surfaces actuelles bénéficiant d'un potentiel pourront être étendues sous réserve bien entendu de l'issue favorable des procédures nécessaires dont j'ai parlé tout au début.

Le Conseil communal s'engage à continuer à s'investir pour pouvoir offrir des conditions d'exploitation les plus favorables possibles aux établissements publics. Il souligne aussi que le nombre de terrasses a augmenté de façon significative ces dernières années. Cela démontre que le régime mis en place à l'heure actuelle, régime qui a encore récemment évolué, dont a parlé tout à l'heure M. M. Volanthen en citant un article du Temps, fonctionne bien et qu'il n'y a donc pas de motif de le faire évoluer.

Pour ces motifs, le Conseil communal n'entend pas donner suite aux propositions des postulants.

Krienbühl David (PLR). Avec ma collègue Mme Véronique Grady, nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal pour son rapport et ses réponses.

Par contre, nous sommes un peu restés sur notre faim quant à une vision globale des terrasses en ville et de l'utilisation future de l'espace public. Une fois de plus, on regrette le manque de priorités clairement établies, par exemple quartier par quartier. On reste fixé sur des éléments très normatifs, comme cela a été précité par M. le Conseiller communal. Pas de place à une vision d'avenir. Aucune volonté non plus de choisir la voie de la créativité, tout en respectant le cadre légal. Et lorsque je fais mention de créativité, celle-ci ne doit pas se limiter à l'utilisation de pots de peinture sur la chaussée.

Dans la conclusion du rapport, nous notons tout de même avec satisfaction, et cela a aussi été rappelé dans le résumé, que le Conseil communal s'engage à continuer de s'investir pour pouvoir offrir des conditions d'exploitation les plus favorables possibles aux établissements publics. Si cet engagement ne devait pas être respecté, nous nous permettrons, le cas échéant, de revenir à la charge.

Le postulat n° 167 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 172 (2016-2021) de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant de sensibiliser les Fribourgeois-e-s à la pollution qu'engendrent les mégots

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Les postulants se soucient des mégots qui sont jetés dans la nature, dans les rues et à travers les grilles d'égouts. Vos soucis sont aussi nos soucis.

Alors qu'il est difficile de quantifier le volume, le coût du ramassage est plus connu. Le coût du ramassage des cigarettes représente environ 36% de ces coûts. C'est donc un chiffre qui est impressionnant et énorme.

Le Conseil communal opte pour une sensibilisation. Vous avez pu lire dans la réponse au postulat que nous avons déjà fait des actions dans le passé, que nous avons des actions qui sont en cours et cette année, tout particulièrement, nous nous consacrons encore une fois à une campagne de sensibilisation qui s'appelle STOP mégots pour sensibiliser justement la population.

La Ville de Fribourg, au moyen du travail du secteur de la Voirie, de la Police locale et de la campagne "Fribourg - ville propre", s'engage depuis plusieurs années dans la lutte contre le littering. A futur, la Ville poursuivra son engagement, en particulier par la mise en œuvre de mesures ciblées sur cette thématique.

Grady Véronique (PLR). Nous tenons à remercier le Conseil communal et les services dédiés pour ce rapport et saluons les actions prévues pour lutter contre le littering.

Concernant la campagne STOP mégots prévue cette année, nous saurions apprécier qu'elle ne soit pas un simple copié-collé de 2017.

Nous tenons à rappeler ici que de nombreux mégots sont jetés dans les canalisations, mettant en danger nos rivières et leurs écosystèmes.

Nous encourageons donc la pose de messages de sensibilisation à proximité des grilles d'égouts, sachant qu'en Suisse, une sur trois n'est pas raccordée à une station d'épuration mais conduit directement à un cours d'eau.

Le postulat n° 172 est ainsi liquidé.

-
- 14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 183 (2016-2021) de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan (CG-PCS), Monica Mendez (Vert-e-s) et Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de restructurer et de consolider le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg pour répondre aux besoins sociaux accrus et n° 1 de MM. Bernhard Altermatt et Simon Murith (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles**

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Die Antworten auf die beiden Postulate wurden ihnen schriftlich zugestellt. Zu beiden waren bereits Überlegungen im Gange. Die Resultate aus diesen übergreifenden Überlegungen führen dazu, dass wir auf die beiden Vorstösse gemeinsam antworten.

Des réflexions quant à la collaboration entre la Cohésion sociale et le Service des écoles ont été en cours à l'Administration générale et au Service des écoles depuis un moment et je remercie M. le Syndic pour sa collaboration fructueuse et constructive. Dès le premier janvier 2022, le secteur de la Cohésion sociale a été intégré dans le Service des écoles qui s'appelle désormais Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale und auf Deutsch: Amt für Schule, Kinder und gesellschaftlichen Zusammenhalt.

Ce transfert nous permettra de mieux répondre aux défis que présente la thématique de l'enfance et de la jeunesse, d'être la porte d'entrée pour toute question autour de l'enfance et de la jeunesse mais également de trouver d'autres synergies et de développer les politiques nécessaires. Plusieurs éléments le démontrent, par exemple:

- La politique de l'enfance et de la jeunesse, en cours d'élaboration et sous la responsabilité de la Cohésion sociale, n'était pas développée dans le même service que celle de la petite enfance qui est sous la responsabilité du secteur de l'Accueil extrafamilial.
- Les différents mandats donnés à l'association REPER pour la gestion des centres d'animation socioculturelle (CAS), pour les travailleurs sociaux en milieu scolaire ou dans les quartiers sortaient de trois services différents et seraient alors regroupés au sein de la même Direction.

D'autres thématiques, comme celle de la politique en faveur des seniors ou celle des personnes en situation de handicap sont naturellement reprises dans la nouvelle organisation.

Indépendamment du rattachement du secteur de la Cohésion sociale au Service des écoles, nous avons constaté que la dénomination du Service des écoles n'était plus appropriée pour plusieurs raisons, notamment celle de la modification de la loi scolaire et la revue des responsabilités communales. Les responsabilités communales consistent principalement en la gestion administrative et technique, aux infrastructures et à leur équipement ainsi qu'au financement et l'organisation des activités scolaires. Aucune tâche communale n'est d'ordre pédagogique.

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial, les communes sont en charge du subventionnement d'un nombre suffisant de places pour la conciliation de la vie familiale et professionnelle mais aussi pour la socialisation. Le secteur de l'Accueil extrascolaire a été renommé en secteur de l'Accueil extrafamilial. Ce domaine est devenu une tâche principale de notre Service.

Der Gemeinderat ist deshalb zum Schluss gekommen, dass eine Umbenennung des Amtes Sinn macht.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Je remercie le Conseil communal de sa réponse au postulat n° 1. Il est très rare, pour ne pas dire extrêmement rare, que l'Exécutif soit capable et disposé de répondre aussi rapidement à une demande complexe de notre Conseil.

Die Einfügung der Antwort auf das Postulat Nr. 1 in die Antwort auf das Postulat Nr. 183 (2016-2021) zeugt von einer Reaktivität und Kreativität, die wir im Grundsatz sehr schätzen und die einige Erwartungen in die zuständige Direktion weckt. Wir fassen es darum auch nicht als Schubladisierung oder "nonchalant" beiseite wischen auf. Wir bedauern es jedoch, dass der Gemeinderat die Idee zur Schaffung eines eigenen Dienstes für die Kindheit und Jugend sich noch nicht zu eigen gemacht hat. Wir sind überzeugt, dass hier ein Potenzial besteht, das die Stadt im Interesse der künftigen Generationen gezielter nützen muss.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Merci pour ce rapport qui reprend certaines des idées que notre postulat voulait faire valoir, notamment la transversalité, les liens avec des politiques sociales communales plus explicites.

Nous saluons surtout le rapprochement du secteur de la Cohésion sociale et du Service de l'aide sociale qui va inciter celui-ci, donc l'Aide sociale, à développer des logiques plus préventives auprès mais surtout avec des publics multiples.

Nous apprécions aussi que la Cohésion sociale prenne en compte non seulement les politiques de l'enfance et de la jeunesse mais aussi la politique en faveur des seniors et s'appuie sur divers-es spécialistes qui viennent d'être engagé-e-s ou qui sont en train d'être engagé-e-s (les seniors, les spécialistes de l'inclusion et de la diversité, et de la petite enfance).

Cette dynamique va permettre aussi, à futur, d'enrichir les mesures de soutien à tous les types de famille et aux personnes en situation de handicap.

A terme, la Cohésion sociale devrait ainsi mettre en œuvre et articuler l'ensemble des politiques sociales liées aux âges différents de la vie, dans une orientation plus participative.

Pour qu'une telle orientation, ambitieuse, se concrétise, les moyens octroyés récemment sont indispensables.

Les postulats n° 183 et n° 1 sont ainsi liquidés.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de modifier les priorités dans le déneigement des routes et trottoirs

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Vous avez déjà reçu la réponse à ce postulat. Vous avez pu y lire que la Direction de l'Edilité a bien étudié la thématique. Elle propose de faire un test. Cependant, pour des raisons budgétaires et dans l'attente de l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la mobilité et de son règlement d'application, il a décidé de reporter le test au budget 2023. La décision finale avec un impact financier par année, qui sera à évaluer à la fin du test, sera prise à l'issue de cette phase de test.

Collaud Gérald (CG-PCS). Tout en regrettant le fait que le test soit reporté à 2023, je me réjouis de voir les résultats et je remercie le Conseil communal de sa réponse détaillée.

Le postulat n° 185 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 198 (2016-2021) de MM. Julien Vuilleumier (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une politique solidaire, écologique et saine en matière de repas financés par la Ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Comme annoncé lors du budget, le Conseil communal a décidé d'intégrer la production des repas pour les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire et les mensas des CO dans l'organisation du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. L'objectif principal est d'offrir des repas adaptés aux besoins des enfants sous l'angle de l'aspect diététique mais aussi du développement durable. Une organisation au sein du Service nous permet de mieux gérer ces ambitions et d'influencer toute la chaîne de production entre le choix des producteurs, les produits et la quantité jusqu'au maniement des déchets. Les calculs montrent que cette organisation est également intéressante sous l'angle économique. Tout en gardant le même prix, fixé dans le règlement communal, nous avons l'ambition d'augmenter la qualité et de proposer ainsi une offre intéressante aux élèves de 1H à 11H. Pour les élèves du cycle d'orientation, l'objectif du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale est en outre de favoriser l'accès aux mensas des CO. Un aménagement avec un système de prépaiement des parents est en cours d'évaluation. Un tel équipement a démontré dans d'autres régions un impact positif sur la fréquentation.

Unterstreichen möchte ich, dass wir eine realistische Planung der Umsetzbarkeit unserer Ansprüche vornehmen und alle drei Pfeiler der nachhaltigen Entwicklung miteinbeziehen. Beispiele aus anderen Städten zeigen, dass eine Umstellung auf lokale und ökologische Produkte in einem öffentlichen Betrieb eine grosse Herausforderung darstellt und Zeit in Anspruch nimmt. Der Kontakt mit den Produzenten wird dabei ebenfalls ein Faktor sein.

Die neue Organisation ermöglicht es uns somit auch den Aspekt der Sensibilisierung zu integrieren, der auch im Postulat genannt wurde. Dies soll im Laufe des Projekts weiterentwickelt werden. Die Nähe zwischen dem Küchenteam und den Kindern wird die Produktion der Mahlzeiten aufwerten, ein besseres Verständnis für die Bedürfnisse fördern und kann die Verwaltung verbessern.

Les enfants seront les acteurs du monde de demain. En leur faisant prendre aujourd'hui de bonnes habitudes alimentaires, en leur faisant comprendre l'importance de telles habitudes et les impacts de ne pas le faire, nous contribuons à un mode de vie durable.

En début d'année, nous avons pu engager un Chef de cuisine à plein temps qui s'est lancé très motivé dans ce projet. Des cuisiniers·ères et des aides de cuisine seront recruté·e·s durant ce semestre. Les repas seront produits dans la cuisine de Saint-Justin, qui sera rénovée, et livrés aux différents sites scolaires.

En mettant en place ce projet, la Ville de Fribourg, le Conseil communal, entend répondre à son rôle de "Fair Trade Town" et d'actrice du changement pour les générations futures.

Vonlanthen Marc (PS). Nous sommes satisfaits de la réponse et remercions le Conseil communal, surtout pour les suites concrètes et rapides qui ont été données à ce postulat. Nous avons le sentiment d'avoir été pris au sérieux par le Conseil communal. Nous rappelons, comme cela a été fait à l'instant, que l'éducation et nos modes de consommation, notamment alimentaires, sont deux aspects au cœur de la transition écologique. Le seul élément qui pour l'instant n'a pas trouvé réponse dans celle du Conseil communal était l'aspect de décentralisation des infrastructures de cuisine. Cependant, c'est effectivement plus un détail, parce que nous comprenons bien que les transformations voulues par ce postulat sont importantes et que la réalisation complète devra prendre du temps.

En résumé, la réponse à ce postulat, qui arrive en début de législature, s'inscrit parfaitement dans la thématique du programme de législature du Conseil communal: le développement durable. C'est une bonne ligne qui est donnée ici. Je vous remercie pour ce travail.

Le postulat n° 198 est ainsi liquidé.

17. Décision quant à la transmission:

Le Président. Lors de sa séance du mercredi 10 novembre 2021, le Bureau a préavisé favorablement la qualification formelle et la recevabilité des postulats n° 29 à 34.

Lors de sa séance du mercredi 26 janvier 2022, il a estimé que la proposition n° 6 était irrecevable, de même que le postulat n° 39. Les raisons de l'irrecevabilité vous ayant déjà été communiquées en annexe à la convocation, je n'y reviens pas ici. En revanche, les postulats n° 35 à 38, ainsi que les postulats n° 40 à 43 ont été jugés comme recevables.

A. de la proposition

- n° 6 de MM. Christophe Giller (UDC), Pierre-Alain Perritaz (PS) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Bureau du Conseil général d'étudier la possibilité d'introduire le certificat sanitaire (certificat covid) lors des séances plénières

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal s'en remet au Conseil général pour cet objet et n'a pas de remarques à formuler.

Le Président. Comme je l'ai déjà dit, le Bureau a estimé que la proposition n° 6 était irrecevable selon les motifs déjà communiqués en annexe à la convocation.

Giller Christophe (UDC). La proposition n° 6 avait pour objectif de pouvoir siéger plus convenablement, notamment sans masques. Elle est certes devenue obsolète depuis la décision du Conseil fédéral de la semaine dernière, mais est-ce qu'elle le sera également cet automne? Pourrions-nous toujours siéger sans masque lors de notre séance du 10 octobre?

Lors du dépôt de la proposition, nous pensions à l'automne 2022, tout en espérant que la pandémie soit enfin terminée.

Les motifs de l'irrecevabilité transmis par le Bureau ne sont pas conformes. En effet, le texte que nous avons reçu est un copié-collé d'un courriel de M. Matthieu Loup, Conseiller juridique de la Préfecture, et non les motifs évoqués lors de la séance du Bureau. Je suis non seulement étonné que l'on puisse transmettre les propos de quelqu'un, sans en citer l'auteur, mais également par le fait que l'on demande un avis de droit au Service juridique de la Ville, au Service des communes et à la Préfecture pour la recevabilité d'une proposition. Ce n'est pas du tout leurs rôles, surtout que Matthieu Loup le dit clairement, la Préfecture est non seulement l'autorité d'assistance aux communes, mais également l'autorité de recours. De plus, il affirme que son avis était destiné uniquement aux membres du Bureau du Conseil général.

Les membres en faveur de la recevabilité, car l'irrecevabilité n'était pas unanime, avaient notamment les arguments suivants:

1. Il s'agit d'une proposition interne et nous sommes le législatif. C'est donc bien au législatif de faire ou de modifier un règlement. Nous pouvons donc modifier notre RCG pour l'introduction du certificat covid, sous certaines conditions.
2. La Préfecture nous dit, pardon, je voulais dire la majorité du Bureau dit que conditionner l'accès à la présentation d'un certificat n'est pas autorisé pour les assemblées politiques législatives aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Le caractère mis en gras par Matthieu Loup a même été laissé. Or, le Conseil national siège avec le certificat covid, le Grand Conseil du Valais également, ainsi même que la première séance du Grand Conseil de notre canton. Désolé, je ne suis pas juriste, mais si c'est irrecevable chez nous, pourquoi est-ce possible pour les autres parlements?
3. La Commission financière de notre Conseil a siégé l'automne dernier avec le certificat covid afin de pouvoir enlever le masque, mais pour nous, c'est impossible.
4. Le Réseau Santé de la Sarine et Coriolis Infrastructures sont également soumis à la loi sur les communes et ont fait leur séance avec le certificat covid. Pour information, ces associations avait pour Président le Préfet de la Sarine.
5. On en vient à l'obligation de siéger. Combien d'entre nous ont été dans l'impossibilité de siéger à cause d'une quarantaine ou d'un isolement, même sans symptômes, est-ce que dans ces cas-là l'obligation ne s'applique pas? Notre proposition demandait justement une alternative pour permettre à tout le monde de siéger, comme, par exemple, de mettre à disposition des tests. La Préfecture, pardon le Bureau, le dit clairement, les tests salivaires ne représentent pas une atteinte à l'intégrité physique. On peut donc imaginer le certificat covid avec mise à disposition gratuitement de tests salivaires pour les non

vaccinés afin que tout le monde puisse siéger, avec ou sans masques, indépendamment de la situation sanitaire.

6. On dit toujours que les élus doivent être exemplaires, mais en fait nous étions des exceptions, car nous pouvions nous réunir à plus 80 personnes dans la même salle. Cette proposition permettrait de montrer cette exemplarité.

Je suis étonné que ces arguments ne figurent pas dans le document transmis aux membres. Un préavis doit transmettre les avis pour, ainsi que les avis contre.

Pour terminer, je rappelle que la législature a commencé depuis moins d'une année et que l'on peut enfin voir les visages de nos collègues, en espérant que cela dure.

Je vous remercie de soutenir la recevabilité de cette proposition.

Perritaz Pierre-Alain (PS). J'ai moi-même été un petit peu surpris de lire un argumentaire de trois pages quasiment nous disant que cette proposition est irrecevable. J'aimerais que l'on mette aussi de temps en temps autant d'énergie et autant de moyens dans certains rapports finaux capitaux pour notre ville et pas seulement pour lutter contre une proposition qui demandait simplement de ne plus porter de masques dans notre hémicycle, étant donné que l'on respecte les distances sociales.

Bref, je ne suis pas non plus "Don Quichotte", je ne lutte pas contre les moulins à vent. Je suis déçu de la réponse du Bureau qui n'est pas une réponse du Bureau, comme je l'ai compris. Je vous annonce déjà que je ne vais pas du tout voter sur la recevabilité.

Rugo Claudio (PA). C'est encore à l'oral que je me lance donc permettez-moi ces quelques petites fautes qui vont arriver naturellement chez moi. Je suis tout à fait d'accord avec MM. P.-A. Perritaz et C. Gillier. Ce n'est pas normal que le Bureau présente cet argument-là. Par contre, ce n'est pas normal non plus que des personnes qui ont dit que ma proposition sur les contrats à durée indéterminée pour les professeurs devait respecter la règle des trois ans pour un règlement. Je contrôlerai que les trois personnes qui ont déposé cette proposition ont bien voté oui pour défendre des contrats à durée indéterminée. Par contre, je suis étonné que le Bureau se prononce contre les contrats à durée indéterminée pour une certaine raison, c'est que l'on ne peut pas toucher les règlements pendant trois ans. Justement, pour faire accepter cette proposition, il faudrait retoucher le règlement et nous ne sommes pas encore aux trois ans car je compte les jours.

Vonlanthen Marc (PS). Je ne souhaite pas m'exprimer à ce sujet-là. Afin d'éviter que l'on glisse directement dans la transmission des postulats et que vous puissiez préparer les votes, j'aimerais proposer une motion d'ordre, étant donné qu'il y a encore 15 postulats à traiter en plus des "Divers". On sera donc en tous les cas obligés de revenir demain soir. Aussi, pour éviter que les gens rentrent ce soir à minuit et doivent revenir demain soir pour une demi-heure, il me semble judicieux d'équilibrer les deux soirées. Je propose donc une motion d'ordre pour interrompre les débats maintenant à la suite de ce vote sur la proposition.

Le Président. Nous continuons donc de traiter la proposition n° 6 puis nous abordons le traitement de la motion d'ordre.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir sur la proposition n° 6?

Collaud Gérald (CG-PCS). Je suis bien conscient que ce sujet n'est aujourd'hui plus d'actualité. Toutefois, avec mes co-auteurs, nous souhaitons pourtant simplement que le Conseil général soit prêt si d'aventure cet automne on se retrouve dans une situation similaire à celle que nous avons vécue ces deux dernières années. Je pense, comme avec les co-auteurs, que la proposition est recevable et j'aimerais bien que le Conseil général la soutienne.

Le Président. La recevabilité de cette proposition étant discutée, nous allons dans un premier temps voter à ce sujet.

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 6

Le Conseil général décide, par 35 voix contre 15 et 20 abstentions, de considérer la proposition n° 6 comme irrecevable.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 15 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jordan Simon (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la recevabilité: 35 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 20 De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Motion d'ordre

Le Président. Nous allons maintenant passer à la motion d'ordre présentée auparavant par M. M. Vonlanthen, qui vise à mettre fin à nos débats maintenant et à se revoir demain soir.

Giller Christophe (UDC). Je ne pense pas qu'il soit judicieux de revenir demain uniquement pour la transmission des postulats. Je propose que l'on avance encore un peu ce soir, quitte à renvoyer ceux que l'on n'aura pas pu traiter à une prochaine séance.

Vote sur la motion d'ordre

Le Président. Nous avons compris votre argumentaire. Cependant, nous sommes saisis d'une motion. Nous allons maintenant passer au vote sur la motion d'ordre de M. M. Vonlanthen. Le vote est ouvert.

La proposition de M. M. Vonlanthen d'interrompre la séance maintenant et de se revoir demain soir est acceptée par 31 voix contre 11 et 7 abstentions.

[Confusion dans la salle]

Je vous demande un peu d'attention. Nous allons refaire le vote parce qu'apparemment les choses n'étaient pas claires. Nous n'avons qu'une seule motion d'ordre, c'est celle de M. M. Vonlanthen. M. C. Giller a seulement exprimé son avis. Je vous lis ce que dit notre règlement au sujet de la motion d'ordre.

"Motion d'ordre selon l'article 62 de notre RCG:

- alinéa 1: La motion d'ordre est le mode d'intervention par lequel un membre propose une modification du cours des débats, notamment un changement dans l'ordre du jour, une clôture de la discussion en vue d'un vote, une suspension de la séance ou un ajournement des débats.
- alinéa 2: Pour déployer ses effets, la motion d'ordre doit être acceptée par le Conseil général qui tranche séance tenante après discussion".

Nous ne votons donc que sur une seule et unique motion d'ordre.

Wicht Pascal (UDC). Les personnes qui sont du même avis que M. C. Giller n'ont qu'à voter non à la motion de M. M. Vonlanthen et, dans ce cas-là, un refus de la motion de M. M. Vonlanthen signifie que l'on souhaite continuer.

Le Président. C'est exact. Est-ce clair pour tout le monde?

Rugo Claudio (PA). Vous avez rouvert la discussion, j'ai appuyé sur le bouton. Pour ma part, il y a trois cas de figures:

- 1) On interrompt directement la séance, comme le demande M. M. Vonlanthen, et on se revoit demain pour discuter de la transmission des 15 postulats.
- 2) M. C. Giller propose autre chose, cela veut dire que c'est une autre proposition, c'est une autre motion d'ordre.
- 3) Il y a une 3^{ème} solution, soit celle de continuer et de se revoir quand même demain.

Il y a trois solutions. Cela serait beaucoup mieux d'opposer les deux.

Le Président. Il s'agit de voter maintenant pour ou contre la motion d'ordre. Je clos là la discussion, parce que sinon, on en a jusqu'à trois heures demain matin.

La proposition de M. M. Vonlanthen d'interrompre la séance et de reprendre les débats le lendemain est acceptée par 43 voix contre 23 et 6 abstentions.

Ont voté oui: 43 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Nierderhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté non: 23 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jelk Guy-Noël (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 6 De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s)

Le Président. Nous nous retrouverons demain soir. Bonne rentrée chez vous.

La séance est levée. Il est 22.22 heures.

Fribourg, le 8 mars 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes

- Présentations au sujet des Messages n° 10 et 11
- Rapports finaux au sujet des postulats